45e Année — 1931 — N° 25

Siège social : 2, RUE SCRIBE, NANTES

Samedi 20 Juin 1931

DÉPOT LÉGAL Loire-Inf. N° 641 1931

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

et des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères, Horticoles et Avicoles affiliées

JOURNAL HEBDOMADAIRE paraissant le Samedi - Tirage 21.000

ADMINISTRATION : 2, Rue Scribe, Nantes (à l'angle de la Rue Boileau) — BUREAUX ouverts tous les jours, de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.
Pour toute la Publicité, s'adresser : PUBLICITE DE L'OUEST ET DU CENTRE, 11, Rue de la Fosse — NANTES

TELEPHONE 141.95 - 157.42
Chèques Postaux Nantes 6.015

Le Naufrage du "Saint-Philibert"

Une affreuse catastrophe met en deuil le département de la Loire-Inférieure.

Le naufrage du « Saint-Philibert », connu dès lundi matin dans nos campagnes, nous a tous serré le cœur. Plus de 500 personnes, hommes, femmes, jeunes gens, jeunes filles et tout petits enfants sont disparues en pleine vie au cours d'une joyeuse sortie du Dimanche.

Le Syndicat Central, au nom des Agriculteurs de la Loire-Inférieure, s'associe à ce deuil cruel. Il prie les Administrateurs de la Société des Coopérateurs, ceux de la Compagnie des Messageries, et Monsieur le Maire de Nantes d'accepter pour les familles éprouvées, l'expression douloureuse de sa profonde sympathie.

Le Président du Syndicat des Agriculteurs,
DE CAMIRAN.

ECHOS

LE DORYPHORE EN VENDÉE : Le sud-est de la Vendée se trouve menacé à l'heure actuelle. Le doryphore a fait son apparition dans les régions de La Chapelle-aux-Lys, Doix, Saint-Sigismond, Xanton-Chassenon et Sainte-Gemme-la-Plaine. Cultivateurs, surveillez vos champs de pommes de terre !

⁂

A CAEN un grand Concours Hippique international aura lieu les 20 et 21 juin. Le samedi 20, le concours des chevaux de selle sera doté de 25.000 francs de prix.

⁂

BALANCES COMMERCIALES : Depuis le traité de commerce franco-allemand du 17 août 1927, la balance allemande s'est relevée de 12 milliards, au détriment de la nôtre. L'Allemagne, qui nous vendait pour 4.204 millions de francs en 1927, nous a vendu, l'an dernier, pour 7.906 millions ! Par contre, notre chiffre de transactions avec l'Allemagne est tombé de 6.552 millions en 1927, à 4.154 millions de francs en 1930.

⁂

MARECHALERIE : Le Congrès de la Confédération Nationale des Artisans maréchaux, charrons et forgerons, aura lieu cette année à Paris, les 3 et 4 juillet.

⁂

LA MARQUE « BRETAGNE » : Dans un Congrès tenu à Rennes, les délégués des Chambres de Commerce et d'Agriculture ont été unanimes pour préconiser la création d'une marque « Bretagne » pour protéger les produits régionaux et les faire apprécier au dehors, sous la garantie certaine d'origine.

⁂

DANS LES COTES-DU-NORD, l'Office agricole départemental, grâce à un crédit du Conseil général, accordera une subvention de 20 % sur les dépenses faites pour la construction de fosses à purin. Voilà un précieux encouragement.

⁂

EN ITALIE, on signale une bonne reprise et un développement régulier de la vigne. La reconstitution sur pied américain poursuit lentement sa marche, à cause du prix peu rémunérateur des vins. On installe de nombreuses caves coopératives.

⁂

CONCURRENCE HOLLANDAISE : Trente millions de tulipes et de jacinthes, vendues à des cours inférieurs à ceux des bulbes, ont compromis les efforts des horticulteurs français. Ceux-ci ont exposé leurs doléances à M. Tardieu.

Chemins Ruraux et Vicinaux

Les chemins ruraux, ces charmantes petites routes qui serpentent à leur fantaisie, épousent la forme des champs et des bois, serviteurs de chacun, sont à l'ordre du jour.

On parle de leur accorder une place dans les projets formés pour l'équipement national ! Bien modeste cette place ; la dernière de toutes probablement ! Heureusement ils viennent de trouver près des Chambres d'Agriculture de France, invitées à donner leur avis, l'expression d'un sentiment unanime de sympathie.

M. Delmas, de la Dordogne, un ami de la terre, vient de soumettre à l'opinion agricole un rapport dont les termes sont décisifs. Il a été approuvé en son entier, tant à Paris, à l'Assemblée des Présidents (octobre 1930) qu'à Vichy, au Congrès des Associations (mai 1931) et aux réunions particulières des Chambres départementales, au cours de ce dernier printemps. Celle de la Loire-Inférieure vient de lui consacrer les heures d'une longue séance.

Nous ne sommes plus, dans nos campagnes, aux temps où l'on ne se déplaçait qu'à cheval, en charrette ou dans le cabriolet tapecul passe-partout. Accorder aux cultivateurs la possibilité des locomotions modernes jusqu'à leur porte est devenu nécessaire, et pour ce faire, le chemin vicinal agent de liaison avec la route est indispensable.

Nous ne sommes plus, c'est encore un fait, à l'exploitation des héritages par le champ de genêts, la lande, la vaine pâture et son troupeau ; de nombreuses machines circulent de fermes en fermes, de la métairie vers les pièces, le manque de route est un obstacle à leur utilisation.

A chaque village, à chaque ferme, son chemin. La route pour tous, dit M. Delmas, et il ajoute : Vous voulez électrifier. Attention ! si vous ne donnez pas à la ferme un accès facile, vos lampes n'éclaireront plus que des maisons vides.

⁂

Nous sommes dans le Bocage. Décembre est commencé ; sorties de la mer les grandes pluies d'automne ont mis en fuite les derniers vestiges de l'été ; fossés, sillons, chaintres, chemins sont « ballants d'eau ». Voyez cette charrette qui vient d'arriver dans la cour de la Dalinière, près de la toiture de vieilles tuiles, perdue au milieu des labours. Chargée de quelques paquets de feuilles de choux, quatre bœufs l'ont traînée jusqu'à la métairie.

Quel labeur il a fallu. Essoufflés, fumants, les bœufs sont crottés jusqu'au ventre, une boue liquide leur dégoutte du corps. Elle ruisselle des essieus, des boutons, des raies de la charrette ; les cahots des chaintres défoncées, les charrières profondes remplies d'eau l'ont fait tanguer bord sur bord.

Auguste et Jean, les deux fils du métayer ont mené l'attelée, ils n'ont guère été mieux traités. En déliant, Auguste qui revient du régiment se soulage de plaintes amères. Quelle corvée ! Pas de route ! A-t-on idée d'un travail pareil ? Il faut en avoir une santé ! Pendant ce temps, un Tel roule en camionnette sur une route bitumée !

Pauvre terre. Quelques virées de ce genre et Auguste t'abandonnera. Il est mûr pour *une place à la ville*. Un bon chemin, il restait.

⁂

Nous sommes au Dimanche, dans une chaintre délayée, seul accès à la route, voyez cette jeune fille, elle franchit les charrières d'une motte sur l'autre, choisissant les moins liquides, portant comme elle peut sa bicyclette neuve.

C'est Marie-Thérèse, la fille aînée du père Reduret, du Bois-Poteau. Vingt ans, l'espoir de la ferme ; elle fera un jour rentrer sous ce toit le bon gars dont les bras sont indispensables pour assurer l'avenir de la terre.

Elle s'est faite belle ce matin. Ce qu'elle a de mieux, elle l'a mis. Ne va-t-elle pas passer la journée chez ses parentes, boutiquières au canton, [illegible] façon toute moderne, avouez qu'elle est charmante cette fraîche et souriante fille du terroir.

L'eau sans fin est tombée toute la nuit ; maintenant, entre les nuages, une éclaircie fait espérer une belle journée. Mais quelle équipée pour atteindre la route à travers tant de boue ! Un petit paquet sur son guidon, près d'un parapluie court, ce sont ses souliers ! Marie-Thérèse a dû les quitter et chausser des sabots pour traverser les champs ; elle les laissera là-bas, dans la haie, à la dernière barrière. Bas fins, jupe beige, bicyclette vernie, dans quel état serez vous quand vous serez arrivés au lieu où commence la vie moderne pour laquelle vous êtes faits, à la route ?

Cette après-midi, quand le plumitif du notaire roucoulera autour de Marie-Thérèse et de sa petite dot, quelles seront ses pensées ? Ne va-t-elle pas être séduite par les phrases mirlitonesques de son minable soupirant, et sa petite maison sur la place. *L'embourgeoisement mesquin* au chef-lieu de canton, déchéance certaine, désertion de la terre aussi désastreuse que l'autre.

⁂

Ne perdons pas de vue ces deux tableaux, scènes de la vie journalière, durant que nous étudions l'aménagement, la création, l'entretien des chemins vicinaux et ruraux.

Si le Pays a quelqu'argent pour son équipement, qu'il en assure une large part à cette œuvre, elle est urgente. Le désaccord entre la route moderne et la vicinalité actuelle est profond ; les Chambres d'Agriculture l'ont compris et montré. La suite est aux Parlements.

DE CAMIRAN,
Président du Syndicat des Agriculteurs de la Loire-Inférieure.

COLONIES

— Je vais monter une affaire coloniale.
— Où çà... A Tombouctou ?
— Non, à Trentemoult... j'installe une colonie de vacances !

LISEZ CHAQUE SEMAINE NOS « OFFRES ET DEMANDES ». L'UNE DE CES ANNONCES PEUT VOUS INTERESSER

Préparation Militaire T.S.F.

Les jeunes gens désirant être incorporés comme radiotélégraphistes dans les bataillons du génie, dans l'aviation et dans la marine peuvent se faire inscrire à la « Société de Radiotélégraphie et de Préparation Militaire » (agréée par le Gouvernement N° 12.371), 12, rue de la Lune, Paris (2e), qui a déjà préparé depuis 10 ans, plus de 3.000 jeunes gens, soit sur place, soit par correspondance.

Les principales affectations se font à Versailles, Nancy, Lille, Avignon, Montpellier, Le Mont-Valérien, La Tour Eiffel, Brest, Toulon, Lorient, etc...

Résumé des avantages offerts aux radios militaires :

Classes et maniements d'armes réduites ; instruction de la T. S. F.; trafic radiotélégraphique instructif et intéressant ; vie meilleure.

Un Brin de Causette...

— Avez-vous suivi l'affaire du docteur Laget ?

— Non... et vous, père Jeannot ?

— Moi non pu ! J'n'on point le temps de suivre toutes ces affaires criminelles, y en a trop, on ne voyons pu que ça dans les gazettes, des meurtres, des empoisonnements, des suicides, des crimes passionnels et presque toujours ça finissons par des acquittements.

— Comme dans l'affaire Galmot à Nantes ! Mais quèque y a fait ce docteur Laget ?

— Dame père Lucas, j'serais ben embarrassé de vous s'espliquer ça. Paraît qu'il a empoisonné ses deux femmes et sa sœur, à ce qu'on dit.

— Comment ça ses deux femmes, père Jeannot ?

— Après s'être débarrassé de la première, il a du se remarier pour recommencer sa petite expérience sur la seconde... y voulait p'têtre ben faire comme Landru.

— Et il a été condamné à mort ? [illegible] vous n'avez point vu la conclusion du réquisitoire du Procureur général ? Il a dit aux jurés :

« J'ai fait mon devoir, faites aussi le vôtre. Frappez fort, soyez sans faiblesse. L'empoisonnement est le plus lâche des crimes ; l'empoisonneur est indigne de toute pitié ; il faut que Laget aille à l'échafaud et ainsi vous aurez montré que la justice du peuple est une justice égale pour tous. »

— C'étions point bésant d'être juré dans des cas pareils !

— Pour sûr, père Lucas, des fois y a des cas embarrassants, surtout qu'après y avons toujours l'avocat de la défense, qui vient vous appitoyer, vous démontrer que son client est innocent, qu'il est l'objet de caloumnies.

— Ah ! ces avocats, père Jeannot, si y sont forts tout de même, pour arriver à faire acquitter les coupables.

— Tenez, père Lucas, ça me rappelons l'histouère d'un accusé qu'avait abusé d'une jeune fille. Son avocat a dit à pu près aux jurés :

« Messieurs, je ne connais que trois moyens de séduction pour un jeune homme : la beauté, l'esprit, ou l'argent. La beauté ?... regardez la tête de mon client, y n'est point permis d'être pus affreux. L'esprit ?... vous venez de l'entendre, on n'est pas pu stupide. L'argent ?... y n'en a point, le malheureux — y n'a même point les moyens de payer mes honoraires !! »

— C'est une rigolade, père Jeannot ?

— Dame point ! Tout le public se tordions dans les tribunes et les juges rigolaient tellement que l'accusé a été acquitté. Le comble, c'est lui qui faisions une drôle de bobine voyant qu'on se payait sa tête.

— Y en aurait fait une pu vilaine si qu'on l'avait condamné à quatre ans de guillotine !

— Pour tout ça, savez-vous père Lucas, si les Jurés étions pu sévères, y aurait ben moins de crimes, d'empoisonnements, de drames passionnels. On dirait à tertous ces cocos-là : Vous avez tué ? Pas d'esplications ! Vous n'y couperez pas... avec l'ami Deibler !

MAITRE JEANNOT.

Conservation des Fourrages PAR LE SEL

Certaines années la récolte des fourrages se fait sans aucune difficulté, mais il arrive souvent, comme l'année dernière par exemple, que des chutes continuelles de pluie retardent considérablement les travaux et nuisent à la bonne qualité des foins.

Depuis quelques années l'emploi du sel s'est rapidement généralisé dans nos régions.

Dans la méthode de Solages, on laisse sur place les andains sans les retourner, à condition toutefois qu'ils ne soient pas trop épais. Lorsqu'ils sont aux trois quarts secs, on les rassemble, on les charge, on les rentre dans les locaux habituels. On en forme à ce moment des couches de 30 à 40 cm. d'épaisseur sur lesquelles on répand du sel dénaturé à raison de 2 kilos de sel pour 100 kilos de fourrage. Chacun sait évaluer le poids de ses chargements et peut, sans complication de pesage, déterminer assez approximativement la quantité de sel à utiliser.

Rentré dans ces conditions, le fourrage fermente légèrement et [illegible] vation de la température est d'autant plus forte que le fourrage est plus humide, plus tassé, moins aéré. Puis toute fermentation s'arrête et le fourrage se dessèche peu à peu, ayant conservé toutes ses qualités alimentaires.

Les avantages de cette méthode sont les suivants :

1° Economie de temps et de main-d'œuvre dans le fanage ;

2° Pertes insignifiantes. Le feuillage est conservé alors que dans le fanage habituel les feuilles et les fleurs qui constituent la plus riche de la récolte disparaissent ;

3° Augmentation de la valeur nutritive et de la valeur marchande. Le foin ainsi traité est plus vert, plus doux, plus souple, son odeur est plus fine et son poids plus élevé;

4° Ce procédé n'engage que des frais minimes (le seul achat du sel) et la récolte est rentrée plus rapidement.

M. Jaguenaud, directeur des Services Agricoles du Tarn, s'est livré depuis deux ans à des essais de salage sur le pré, au moment de la mise en mulons. Ceux-ci sont formés quand le fourrage *est bien ressuyé*, après 12, 24 ou 48 heures d'exposition à l'air, et, lorsque c'est seulement nécessaire après retournement des andains. Il recommande d'employer de 1 à 2 kilos de sel pour 100 kilos de fourrage. D'après l'auteur, cette méthode est avantageuse :

1° Quand on ne dispose pas de bâtiments suffisamment vastes pour loger la récolte encore humide. En effet, lorsque le fourrage est rentré dans ces conditions on risque de provoquer, au bout de quelques jours un échauffement de la masse, ce qui n'est pas sans danger. Au contraire, le foin salé en meulons, même humide, et rentré plus tard, ne risque pas cet inconvénient ;

2° La rentrée des fourrages peut s'échelonner ainsi sur une période assez longue, les meulons pourront rester dehors jusqu'à ce que le foin soit suffisamment sec sans crainte d'échauffement. De plus il est possible d'utiliser ainsi tout le personnel au fauchage ;

3° Le sel est mieux réparti dans l'ensemble de la masse que s'il est seulement répandu dans la grange ou sur la meule. Le fourrage étant encore humide, le sel s'y dissout plus rapidement et plus complètement [illegible]

Ainsi donc l'emploi du sel peut rendre dans tous les cas des services appréciables et son utilisation ne soulève aucune difficulté spéciale. Il faut avoir soin seulement de veiller à ce que les fourrages soient suffisamment ressuyés avant toute autre opération.

Quant au sel lui-même, dont on sait combien les animaux sont avides, il est le plus souvent dénaturé par addition de 1 % de peroxyde de fer ; tout agriculteur peut en employer jusqu'à 500 kilos pour usage agricole, sans formalité. Pour des quantités supérieures, il est nécessaire d'obtenir un certificat du Maire constatant que ces quantités sont utiles pour les besoins de l'exploitation.

En résumé, on considère actuellement l'opération du salage des fourrages comme une opération aussi normale et naturelle que celle qui consiste à saler nos aliments. Les procédés de conservation actuels sont appelés à remplacer la dessiccation complète, car ils procurent un fourrage plus abondant, de qualité supérieure dont la valeur nutritive est plus élevée et qui est avidement recherché par les animaux.

A. CHAQUIN,
Directeur des Services Agricoles de la Loire-Inférieure.

Les Habitations à Bon Marché rurales

La loi du 13 juillet 1928 avait pour but, en vue de remédier à la crise du logement, d'établir un programme de constructions d'habitations saines à réaliser pendant les années 1928 à 1933.

Le législateur a prévu la construction de 200.000 logements à aménager soit dans des maisons collectives, soit dans des maisons individuelles.

Un tel programme a suscité de grandes espérances. Ont-elles été satisfaites ? Partiellement peut-être dans la population des villes, mais beaucoup moins parmi les populations rurales où, il faut bien le reconnaître, il a été fait très peu de chose. Et pourtant ces populations n'étaient-elles pas fondées à croire que la crise du logement à la campagne serait sérieusement atténuée ? L'article 19 de la loi ne prévoit-il pas que le tiers des crédits [illegible] doit être affecté, par priorité, aux constructions rurales ?

Il a été d'autant plus facile de satisfaire à toutes les demandes de crédit que le total de ces demandes paraît loin d'atteindre le tiers réservé aux besoins des campagnes.

On serait tenté de conclure, dans ces conditions, que les habitants de nos villages sont mal venus à se plaindre. Cette conclusion est trop rapide. Je crois qu'il faut se demander, au contraire, pourquoi les ruraux, dont les besoins en logements sont réels, n'ont pas fait usage de la législation et quelles dispositions il faut prendre pour les mettre en mesure d'en profiter.

Il est trois raisons essentielles à l'indifférence des populations rurales à l'égard de la question d'habitation.

La première tient à la complexité des textes législatifs et des règlements pris pour en assurer l'application. Seuls les organismes de construction et de crédit dotés d'une administration intérieure compétente peuvent, en effet, se reconnaître dans le labyrinthe des lois et décrets sur la matière ; seuls ceux qui ont eu le temps de s'instruire, de correspondre avec les Administrations des Préfectures, avec le Ministère, avec la Caisse des Dépôts et Consignations, ont pu concevoir des programmes conformes à la loi et préparer des dossiers difficiles à établir.

Nos populations rurales ne sont pas préparées à cette tâche ardue :

Le Bétail Charollais en Vendée

Le roulage et l'assillonnage pour préparer le semis des haricots
Fermier, Siret ; propriétaire, M. Louis Batiot, lauréat de la Prime d'honneur.

ceux que la confiance des agriculteurs a placés à la tête de leurs syndicats agricoles et de leurs caisses de crédit sont pour la plupart des agriculteurs eux-mêmes. Ils ne peuvent consacrer tout leur temps à l'administration de leurs groupements : ils ne sont pas versés dans l'étude des [illegible] et leurs ressources, souvent modestes, ne leur permettent pas de s'entourer d'auxiliaires instruits susceptibles de les guider dans leurs rapports avec les Administrations savantes.

Le remède à cette situation consiste à refondre la législation sur l'habitation et à la résumer en une loi unique et claire. Il faudrait aussi que les Services du Ministère de la Santé Publique veuillent bien confectionner un petit livre à la portée de tout le monde, où seraient exposés très simplement les avantages de la loi pour les populations rurales et les conditions à remplir pour en bénéficier.

La deuxième raison du peu de faveur que la législation rencontre dans les milieux de la campagne réside dans la multiplicité des formalités à remplir. Je n'entends pas en rejeter uniquement la faute sur l'Administration : il faut bien se rendre compte que la loi du 13 juillet 1928 n'a pas pour but de permettre à quiconque la construction d'une habitation avec le concours financier de l'Etat. Le bénéfice de la loi est réservé aux personnes « peu fortunées ». Si l'Administration veut, comme le législateur l'a exigé, ne pas mettre les fonds de l'Etat à la disposition de tout le monde, il est bien naturel qu'elle cherche à s'entourer de renseignements sur la situation des demandeurs.

Il convient aussi de rappeler que les Caisses de crédit agricole et les sociétés de crédit immobilier qui reçoivent en bloc les fonds de l'Etat pour les prêter ensuite aux intéressés, consentent ces prêts sous leur responsabilité. Ces organismes doivent donc recueillir des renseignements sur la solvabilité des emprunteurs, sur leur situation de famille, sur les conditions de travail, sur leur conduite même, car ces deux derniers éléments d'appréciations sont de sérieuses considérations pour l'ouverture d'un crédit.

Enfin le troisième, et le plus important des griefs qui aient été articulés dans les milieux ruraux, c'est que cette loi, qui permet la construction d'une habitation, ne donne pas les facilités suffisantes pour la construction des annexes, des dépendances, des bâtiments d'exploitation et des petits ateliers pour les artisans.

Il ne faut pas perdre de vue que l'ouvrier qui est conduit bien souvent à dépenser beaucoup plus pour ces annexes que pour son propre logement ; il est donc nécessaire de lui donner des crédits suffisants pour parer à tous ses besoins de construction.

Nous entendons bien que le but poursuivi, c'est l'amélioration du logement, mais le législateur a tout de même voulu faciliter l'amélioration des dépendances ; sa volonté s'est inscrite dans les articles 19 et suivants de la loi. S'il est permis d'accorder des crédits pour l'aménagement d'une dépendance, il a posé l'obligation que la valeur totale de la construction ne dépasse pas les maxima de prix de revient fixés pour toutes les localités. De telles dispositions appellent de profondes modifications et il faut envisager une application plus harmonieuse des textes qui régissent le crédit à l'habitation et le crédit agricole.

Si la création du Ministère de la Santé Publique a été bien accueillie dans tous les milieux, c'est que tout le monde a eu le sentiment qu'une grande Administration devait enfin prendre en main toutes les questions relatives à l'hygiène ; or le problème de l'habitation saine est l'une des plus importantes.

Nous voulons faire confiance à ce ministère si éminemment utile, mais il faut qu'il se hâte, aidé par l'initiative parlementaire, de corriger les imperfections de la loi et d'y apporter les compléments si nécessaires à la satisfaction des besoins ruraux.

Eugène RAUDE,
Député du Morbihan.

Bâches

Une bonne bâche est la meilleure assurance contre la pluie !

Double couture, coins renforcés, œillets cuivre tous les mètres, 1m50 de corde à chaque coin, ou cordes à coulisse sur les largeurs, au choix du preneur. Marques comprises, marchandise départ gare Paris.

Pour le mètre carré confectionné :

Jute : vert gras ou vert enduit		11 50
Lin et Jute : vert gras.....		12 60
Chanvre : N° 1 vert gras ou cachou		16 30
—	N° 2 vert gras.....	18 35
—	N° 3 gras, cachou ou enduit.....	18 35
—	N° 4 vert gras.....	20 50
Coton :	N° 1 vert enduit...	15 75
—	N° 2 gras, enduit ou cachou.....	17 30
—	N° 3 vert gras.....	19 40
—	N° 4 vert gras.....	20 »

Passer les commandes au Syndicat.

IVe Congrès de la Fédération Nationale des Syndicats et Coopératives de Battage

Le 19 mai dernier s'est tenu à Auxerre, à la Bourse de l'Agriculture, avec un plein succès, le quatrième Congrès de la Fédération Nationale des Syndicats et Coopératives de battage. Un certain nombre de délégués étaient présents. M. L. Bazille, président de la Fédération de l'Union de l'Eure-et-Loir, présidait. Une amicale bienvenue fut d'abord souhaitée aux congressistes par M. Robineau, président de plusieurs coopératives agricoles, et secrétaire de la Chambre d'agriculture. Puis, au cours de très importants débats, les vœux suivants furent adoptés :

Sur les apports des Coopératives et le droit d'enregistrement.

Après rapport de M. J.-B. Jahan, secrétaire général de la Fédération, et Président de l'Union d'Indre-et-Loire :

« Le quatrième Congrès de la Fédération Nationale...

Prenant acte de l'arrêt de la Cour de Cassation du 20 janvier 1930,

Considérant que celui-ci clos définitivement le débat sur le droit à exiger dans les apports des sociétés (droit fixe de 22,50 au lieu de droit proportionnel de 3 %).

Demande dès lors très instamment à Monsieur le Ministre des Finances de donner des ordres pour que les interprétations de ses Services soient émises en conformité de la décision judiciaire rendue ».

Sur les visites et les épreuves des chaudières de locomobiles.

Après rapport de M. Drouet, président de l'Union de l'Yonne :

« Le quatrième Congrès de la Fédération Nationale...

Attire l'attention des syndicats et coopératives de battage, usagers de chaudières, et spécialement de leurs présidents et conseils d'administrations, sur l'extrême importance qu'il y a à ce que ces groupes soient bien en règle ;

Leur rappelle la nécessité de ce que les visites en soient faites très consciencieusement et très régulièrement,

Mais signale aussi, à ceux qui l'ignoraient, la possibilité que, s'ils savent s'organiser, ils ont dans certains cas, de ne faire éprouver leurs chaudières que tous les dix ans au lieu de tous les cinq ans ».

Sur le courant électrique et les compagnies d'électricité.

Après rapport de M. Rousseau, président de l'Union de l'Eure :

« Le quatrième Congrès de la Fédération Nationale...

Considérant :

Que les cahiers des charges varient trop souvent de région à région et ne tiennent pas un compte suffisant des besoins et des droits des usagers ;

Que l'arbitraire prédomine trop souvent dans les établissements de tarifs et de lignes,

Que la part de l'Agriculture, dans la commission ministérielle des distributions d'électricité est réduite à une faiblesse numérique nullement en rapport avec sa puissance et son importance :

Que les prix pratiqués ne sont fréquemment pas en harmonie, avec les autres facteurs du coût de la vie ; et ont même souvent une tendance marquée à être en hausse sur ceux-ci,

Emet le vœu :

Que Monsieur le Ministre des Travaux Publics impose partout, aux services administratifs compétents, plus d'énergie et plus d'indépendance à l'égard des compagnies d'électricité ; et celles-ci une compréhension plus exacte des intérêts et des droits des usagers. »

Sur les tracteurs et la taxe des prestations.

Après rapport de M. Croiseau, président de l'Union de la Sarthe :

« Le quatrième Congrès de la Fédération Nationale...

Constatant qu'il est hors de doute, d'après les textes que la volonté formelle du législateur a été l'exonération pour tous les tracteurs agricoles, — y compris ceux remorquant des batteuses et servant aux battages, — de tous impôts et plus spécialement de celui sur les prestations ;

Constatant qu'il est de toute justice et de simple bon sens qu'il en soit ainsi ;

Prenant acte des promesses faites et des concours déjà acquis ;

Insiste, de la façon la plus pressante, pour qu'un texte clair, précis et définitif, consacre au plus tôt l'exonération des tracteurs à la taxe sur les prestations ».

Sur l'organisation de cours de bricolage.

Après rapport de M. Pineau, président de l'Union de la Charente-Inférieure :

« Le quatrième Congrès de la Fédération Nationale...

Considérant que le développement des installations mécaniques à la ferme, l'emploi toujours croissant des machines agricoles, sont étroitement liés aux connaissances pratiques sur l'entretien et la marche des instruments qui sont employés ;

Demande que soient propagé et intensifié, l'enseignement sur les applications à la ferme de la mécanique et de l'électricité par la création de nombreuses écoles de bricolages. »

Sur le statut des coopératives.

Après rapport de M. J.-B. Jahan.

« Le quatrième Congrès de la Fédération Nationale...

Prend acte des progrès réels que constitue l'actuel projet de Monsieur le Ministre de l'Agriculture sur le premier projet Tardieu, et sur l'inexistant projet Chéron,

Approuve en particulier les principes qu'il émet sur le droit de retrait et les sanctions qu'il envisage à l'égard des fausses coopératives,

Toutefois, considérant qu'il poserait le principe de lourdes erreurs pour la coopération,

Comme tel, tout en se déclarant favorable pour que soient de toute manière retenus les deux points précités, déclare ne pouvoir l'adopter ;

Affirme au contraire, que la cause de la coopération agricole est une et indivisible, et ne peut supporter aucun cloisonnement ou sectionnement;

Dès lors, reprend à son compte le projet Barthe de Monicault ; l'acclame comme une étape plus adéquate, quoique non encore parfaite, dans la voie des libertés paysannes ;

Demande au Gouvernement de le faire sien, comme base de la discussion aux Chambres, et à celles-ci, de le voter de toute urgence. »

La durée nécessaire à la Levée des Légumes

Savoir le temps que mettent les graines à lever peut être utile au jardinier.

C'est un moyen d'appréciation intéressant, une indication pour les personnes pressées ou inquiètes. Evidemment, toutes levées de graine dépend tout autant de l'exposition, de l'état du sol, du mode de semis, etc. Nous ne donnons ici que la durée normale prévue par les praticiens du jardin familial.

Ainsi : 1) La Betterave : lève en 10-12 jours dans un terrain frais.

2) La Carotte : demande 5-6 jours sur couche et 10 à 15 jours en pleine terre, selon la saison.

3) Le Cerfeuil : lève en 5 jours, selon la fraîcheur du terrain.

4) La Chicorée : doit lever, sur couche, en 48 heures, pour ne pas monter en graines ; en pleine terre, la levée normale s'obtient en 3 ou 4 jours.

5) Le Chou : lève en 3 jours, sous châssis ; en 5 jours, en plein air.

6) Le Concombre : met 48 heures à lever, sur couche. Il demande 8 jours en pleine terre.

7) Les Courges-potirons: sont bien levés en 9 ou 10 jours.

8) Le Cresson : demande 3 ou 4 jours, en sol frais.

9) L'Epinard : en sol très frais, lève en 3 jours.

10) La Fève : réclame 10-12 jours.

11) Le Haricot : trempé pendant 24 heures, lève en 3 jours : traité normalement, il met 8 jours.

12) La Laitue : sous châssis, pointe au bout de 3 à 5 jours ; en plein air au bout de 8 à 10 jours.

13) La Mâche : enterrée en sol frais, lève en 10 jours, si la graine est de 2 ans. La graine jeune est plus capricieuse.

14) Le Melon : sur couche, demande 4 à 6 jours pour sortir de terre.

15) Le Navet : en terrain riche et humide lève en 4 à 5 jours.

16) L'Oignon : lève au bout de 10 à 15 jours, suivant la température de la saison.

17) L'Oseille : réclame 8 à 10 jours.

18) Le Panais : exige 12 jours.

19) Le Persil : 3 semaines à 1 mois.

20) Le Pissenlit : 2 semaines.

21) Le Poireau : 10 à 15 jours, suivant l'époque et l'état du sol.

22) Le Radis : lève en 3 jours sur couche ; en 5 à 8 jours, en pleine terre.

23) Les Salsifis et Scorsonnères : assez capricieux, exigent souvent 12 à 15 jours.

24) La Tétragone (épinard) : est très longue à germer. Pour activer la levée, faire tremper la graine pendant 24 heures dans une eau douce couvrant le fond d'une assiette.

25) La Tomate : semée ordinairement sous châssis, lève au bout de 6 à 8 jours.

(*La Terre Tourangelle*).

Achetez vos graines au Syndicat, vous obtiendrez les meilleurs résultats.

Essais de Pulvérisateurs

Notre confrère « Le Progrès Agricole et Viticole » de Montpellier rend compte des essais de pulvérisateurs à grand travail, organisé par la Société Centrale d'Agriculture de l'Hérault, les 3 et 4 Juin, à l'Ecole de Montpellier. Ces observations intéresseront certainement nos vignerons

Les appareils ont eu à fonctionner dans des vignes non palissées plantées à 1 m. 50 au carré, quelques-unes couvrant déjà le sol, et à 2 m. entre les lignes. Très nombreux concurrents ; et aussi très nombreux visiteurs.

Le public, composé surtout de viticulteurs de la région méridionale, a été séduit par les appareils passant par dessus les souches et traitant complètement deux à trois rangs à 1 m. 50 à la fois. Des fourrières existaient, en général, à l'extrémité des parcelles à traiter : pas de difficulté de virage, ici. Mais ce qui a contribué au succès de l'un d'eux, une sorte de mastodonte, c'est la facilité et la rapidité avec laquelle il évoluait en pleine vigne et sans causer de dégâts appréciables : voilà ce que valent un conducteur habile et un cheval bien dressé, — que les concurrents n'ont presque jamais à leur disposition.

Les appareils passant entre les rangs ont eu moins de succès. C'est qu'ils ne peuvent guère circuler dans les vignes à 1 m. 50 sans y causer des dommages d'autant plus importants que la végétation est plus avancée. Par contre, ils peuvent convenir pour le traitement des vignes plantées à 1 m. 75 et à port érigé et de toutes les vignes plantées à 2 m. entre les lignes, disposition qui tend de plus en plus à se généraliser. Ils sont indiqués pour les vignes palissées sur fil de fer.

La pression est donnée :

1° par des pompes actionnées par les roues de l'appareil ; 2° par des pompes à moteur placées sur le pulvérisateur ; 3° par des bouteilles d'air comprimé ; 4° par réservoir d'air comprimé au préalable à la pression voulue par pompage.

Les appareils du groupe 1 ont généralement bien fonctionné et ont donné une pulvérisation qui, dans l'ensemble, a été jugée satisfaisante.

Ceux du groupe 2, plus nouveaux ou plutôt moins connus, ont paru plus séduisants, donnant une pression qui peut être aussi forte qu'on le veut, — et l'on veut surtout des fortes pressions, qui sont plus nécessaires pour les vignes non palissées que pour les palissées.

Très séduisants aussi les appareils à bouteilles d'air comprimé. On en peut régler la pression et la maintenir à peu près constante ; seulement, il faut un fournisseur de bouteilles et, par conséquent, des installations de compresseurs, qui commencent à se répandre.

Les appareils du groupe 4 ont également retenu l'attention.

Avec le dos d'homme, quel qu'en soit le type, l'ouvrier s'arrête devant chaque souche, l'arrose par en haut, sur tous les côtés et même à l'intérieur, puis passe rapidement à la suivante. La quantité de liquide projeté sur le sol, pour rien, dans l'intervalle de deux souches, est égale au rapport du temps employé pour passer d'une souche à une autre au temps employé à traiter une souche : elle est d'abord relativement importante, puis décroît et peut devenir nulle, si la végétation est suffisamment développée ; en tout cas, elle est relativement faible.

Avec les appareils à grand travail, pas de stationnement sur la souche ; elle reçoit le liquide par en haut et sur deux de ses flancs avec la même vitesse que l'espace vide situé entre deux souches. Au début de la végétation, ce vide est au moins égal à 10 fois la surface de la souche ; puis il diminue et tend chez les vignes très puissantes à s'annuler un peu après la floraison. Mais avant la floraison, pour le 2e ou le 3e sulfatage, il est encore deux fois plus grand que la surface verticale occupée par la végétation ; et dans ce cas, il reçoit donc deux fois plus de liquide que celle-ci.

Or, la plupart des appareils ont été établis pour distribuer à l'allure ordinaire d'un cheval dans les vignes, soit 3 à 4 kilomètres à l'heure, aux environs de 10 hectolitres de bouillie par hectare. C'est la quantité pulvérisée par le dos d'homme pour un traitement bien fait dans les mêmes conditions. Seulement avec le dos d'homme, ces 10 hectolitres, la vigne les reçoit à peu près intégralement ; avec le grand travail, elle n'en reçoit que le tiers, soit 3 ou 4 hectolitres. Est-ce suffisant ? Il semble bien que non, après tout ce qui a été écrit sur le rôle de la masse de cuivre.

Il est possible de pallier dans une certaine mesure à cette insuffisance : 1° en rapprochant les traitements tous les 3, 4 jours dans la période dangereuse ou 2° en augmentant le titre des bouillies.

Chez les vignes plantées à 2 mètres, les souches sont rapprochées sur la ligne ; l'espace vide y est plus réduit, et la quantité de bouillie qui ne sulfate que le sol y est aussi plus réduite.

Enfin les vignes conduites sur le fer, en cordon ou à la Guyot simple, formant une surface continue dans un plan vertical, reçoivent sans trop de perte la presque totalité de la bouillie.

En résumé, les pulvérisateurs à grand travail, pour une même dépense de liquide, assurent mieux la défense des vignes plantées en ligne palissées que celle des souches basses équidistantes : 1 m. 50 ou 1 m. 75 par exemple, et conduites en gobelet.

Avec le gobelet, le centre de la souche ne reçoit pas de bouillie ou si peu ! et pour que les grappes soient bien défendues, les traitements par jets tenus à la main, s'imposent, — au moins les deux ou trois premiers ; — ensuite, les appareils à grand travail.

Machines Agricoles

Faucheuses

Une des premières et des plus anciennes marques françaises, de supériorité incontestable. Fabriquée avec le nouvel acier électrique, elle comporte des engrenages hélicoïdaux, silencieux, de faible usure, semblables à ceux des différentiels d'automobiles ; **cinq coussinets bronze** et des roulements à billes, **une vitesse de coupe accélérée et des organes très élevés au-dessus du sol.**

Grande souplesse d'articulation de l'accouplement et de la barre coupeuse : tirage direct sur la charnière, avec ressort amortisseur. Long moyeu, **douceur de traction et grande stabilité.**

Nouveau graissage automatique sous pression « Lub ».

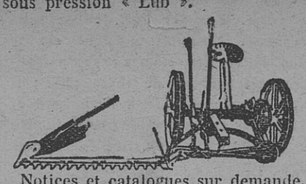

Notices et catalogues sur demande. Machines visibles à Nantes. Ces faucheuses se font toutes coupe à droite et sont livrées avec 2 lames, **franco de port, et une garantie de 10 ans,** contre tous défauts de construction, ou de bon fonctionnement.

Modèles 1931, derniers perfectionnements :

Barre 1 m., att. à 1 cheval. 1.790 fr.
Barre 1 m. 15, att. à bœufs, à chx. ou lim..... 1.865 »
Barre 1 m. 30, att. à bœufs, ou chevaux..... 1.940 »
Remise à nos adhérents.

APPAREIL A MOISSONNER, pour ces trois modèles : 210-215 ou 220 fr.

Autres marques, nous consulter.

Faneuses

Modèles à fourches, engrenages renforcés ; bielles extérieures doubles avec larges coussinets sur l'essieu. Bâti extra fort indéformable.

Paliers graisseurs du vilebrequin à bague. Roues 1 m. 30 renforcées avec bandage acier. Relevage au pied et à la main, avec ressort d'équilibre. Embrayage perfectionné. Travail 2 mètres

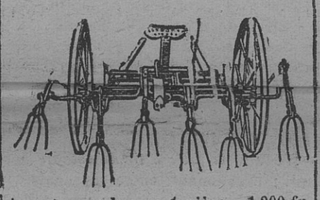

Avec 6 fourches en 1 pièce. 1.200 fr.
Avec 6 fourches en 2 pièces. 1.160 »
Modèle léger, à roues basses 1.160 »

Livrées montées, port remboursé sur facture (gares grands réseaux). **Remise aux adhérents.**

Faneuses Rotatives à 6 rangs de dents. Largeur 2 m. 15, 1.900 francs.

Tous modèles. Nous consulter.

Prix valables jusqu'à épuisement des quantités retenues par le Syndicat.

Râteaux

Entièrement en acier ; dents plates, embrayage très doux. Modèles robustes.

		Type fort	Type léger
22 dents,	larg. 2m	995 »	950 »
24 —	— 2m10	1.020 »	980 »
26 —	— 2m25	1.045 »	1.005 »
28 —	— 2m40	1.070 »	1.030 »

Machines livrées franco (transport déduit sur facture).

Remise à nos adhérents.

Houes à Cheval

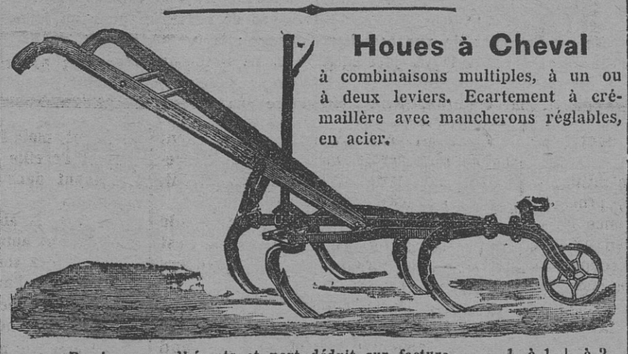

à combinaisons multiples, à un ou à deux leviers. Ecartement à crémaillère avec manchérons réglables, en acier.

Remise aux adhérents et port déduit sur facture gares grands réseaux	à 1 levier	à 2 leviers
Type B : 5 lames de 75mm. ou 1 de 100 mm. et 4 de 75 mm...	180 »	190 »
Type C : 2 lam. de 75 mm., 2 socs triang. de 250 mm. et 1 de 300.	185 »	195 »
Type D : 2 lam. de 75 mm., 2 versoirs et 1 soc but. à ailes mob.	215 »	225 »

Majoration de 7 fr. pour Manchérons en bois

Pulvérisateurs et Soufreuses à dos

Prix franco de port :

PULVERISATEURS en cuivre plombé, pour l'acide sulfurique, contenance 15 litres. Pompe à disque : lance simple, 168 fr. ; lance double, 178 fr. ; lance triple, 185 fr.

Lance latérale 3 jets, porte-lance, ceinture et bretelles caoutchouc : 110 fr.

PULVERISATEUR pour vignes, en cuivre rouge, contenance 15 litres. Pompe à disque : 153 fr.

Autres marques, nous consulter.

SOUFREUSES :

Solfatare double effet, à hélice, et mistral double effet, à brosse..... 130 fr.
Petite jaune, simple effet, à brosse ..... 105 »

Ces prix s'entendent nets et franco gares de nos adhérents.

Tonnes à Purin

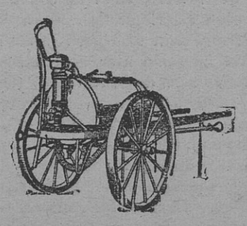

ou à eau ; voie normale ; crochets d'attelage au bout des limons. En tôle d'acier de 3 m/m, fonds emboutis, robinet droit ou coudé, au choix. Roues fer de 1 m. 20 à double bandage. Construction irréprochable.

N°	Contenance en litres	Prix du Tonneau sans pompe : Peint	Galvanisé
1	500	1.375 fr.	1.515 fr.
2	600	1.425 —	1.590 —
3	800	1.625 —	1.815 —
4	1.000	1.700 —	1.925 —

Remise à nos adhérents. Port remboursé sur facture

Autre modèle sur demande.

Avec pompe « Simplex », 3.000 litres à l'heure, sans clapets, corps en cuivre, regard pour visite instantanée, 2 m. 50 tuyau caoutchouc et 1 m. 50 tube d'aspiration avec crépine : 680 fr. en supplément. Ou **pompe « Rhône »** en tôle galvanisée : 435 fr. en supplément.

Ecrémeuses

Machines robustes et pratiques, munies d'un compteur de tours automatique. Coussinet avec douille interchangeable et ressort, système inusable, assurant une marche légère et silencieuse.

Avec **Bol à lamelles** : 65 litres, 850 francs ; 120 litres, bassin droit, 1.000 francs ; bassin déporté, 1.100 francs.

Avec **Bol à assiettes** : 75 litres, 850 fr. ; 130 litres, bassin droit, 1.000 fr. ; 130 litres, bassin déporté, 1.100 fr.

Remise intéressante à nos adhérents. Transport déduit sur facture.

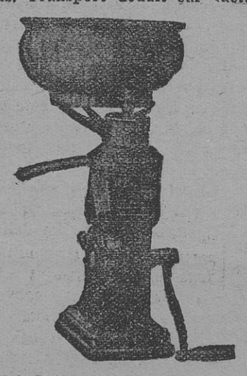

Autre marque réputée :

Débit	80 litres.	B. central.	865 fr.
—	115 —	—	990 »»
—	115 —	B. déporté	1.070 »»
—	150 —	B. central.	1.140 »»
—	150 —	B. déporté	1.240 »»

Remise à nos adhérents.

Réparations et pièces de rechanges assurées par le Syndicat, à Nantes.

Lieuses

Nouvelles lieuses renforcées, soigneusement étudiées. Robustesse des organes ; grande simplicité ; vilebrequin en acier forgé d'une seule pièce. Graissage facile ; fortes toiles ; roues renforcées ; faible largeur de voie ; emplacement des leviers évitant tout accident. Noueur modèle très précis, ne causant aucun ennui au conducteur.

Machine garantie 10 ans.

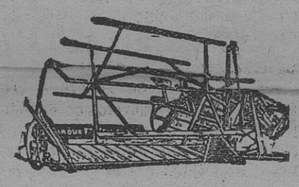

Dernier modèle tout acier.

Coupe 1m50	avec chariot...	6.675 fr.
— 1m80	— ...	6.825 —
— 2m10	— ...	7.100 —
Grand porte-gerbes.....		220 —

Conditions pour nos adhérents.

FICELLE LIEUSE 1re qualité et MOISSONNEUSES : Nous consulter.

Rateaux-Faneurs

Fonctionnant comme râteau pour la formation des andains et comme faneuse, produisant un fanage énergique.

Largeur 1 m. 80, dents serrées :

Roues basses..... 1.850 fr.
Roues ordinaires..... 1.940 »

Largeur 2 m. 10, dents normales : 1.975 fr.

Largeur 2 m. 80, dents normales : 2.020 fr.

Remise à nos adhérents.

Rouleaux montés

En tôle d'acier, avec chaises en fer, moyeux fonte et rayons fer plat.

Grande robustesse. Ces rouleaux sont livrés avec limonière, ou, sur demande, avec timon. Ils peuvent aussi être munis d'un décrottoir et d'un siège, moyennant un léger supplément.

Dispositif spécial, pour le graissage rapide des moyeux intérieurs.

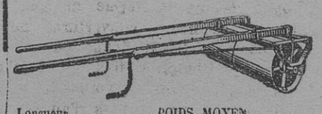

Longueur du rouleau	POIDS MOYEN Diam 0m50	0m60	0m70
1m00	230 kg.	250 kg.	» —
1m20	250 —	270 —	» —
1m40	270 —	290 —	365 kg.
1m60	290 —	310 —	390 —
1m80	310 —	330 —	415 —
2m00	375 —	425 —	530 —

Prix au kilo : 2 fr. 25 départ, port déduit sur facture.

Remise à nos Adhérents.

CONSULTEZ-NOUS, NOUS VOUS REPONDRONS

Pour vos Machines agricoles, vos Moteurs, vos Autos, vos Locomobiles, vos Ecrémenses : utilisez nos Huiles spéciales de 1re qualité. — Voyez les prix en ce Bulletin.

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 15 Juin 1931

ANIMAUX	Amenés	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette 1re qual.	2e qual.	3e qual.	extra	PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif 1re qual.	2e qual.	3e qual.	extra
Bœufs.....	2.304	2.189	11 20	9 30	8 »	12 40	6 72	5 10	4 »	7 69
Vaches.....	1.151	1.009	11 20	9 »	7 60	12 80	6 72	4 94	3 80	8 20
Taureaux...	304	294	8 90	8 »	7 50	9 50	5 34	4 38	3 75	5 99
Veaux.....	2.452	2.248	14 30	12 60	11 60	15 70	8 58	7 18	6 38	9 73
Moutons....	13.531	12.931	19 20	14 50	12 70	20 40	9 60	6 81	5 53	10 20
Porcs.....	3.099	3.099	9 10	7 72	5 72	9 42	6 40	5 40	4 »	6 60

Du Jeudi 18 Juin 1931

Bœufs.....	803	795	11 20	9 30	8 »	12 40	6 72	5 11	4 40	7 44
Vaches.....	401	397	11 20	9 »	7 60	12 80	6 72	4 95	4 18	7 68
Taureaux...	205	200	8 90	8 »	7 50	9 50	4 89	4 40	4 12	5 70
Veaux.....	2.390	2.260	14 »	12 50	11 30	15 40	8 40	7 38	6 20	9 24
Moutons....	7.662	7.500	19 10	14 40	12 60	20 30	9 55	7 20	6 30	10 15
Porcs.....	2.449	2.449	9 14	7 72	5 72	9 42	6 40	5 40	4 »	6 60

L'Union Ovine de France

L'Union Ovine de France est l'association des éleveurs de moutons.

Elle les relie aux consommateurs des produits de cet élevage : la laine, les peaux, le lait, la viande.

Elle a pour objet la poursuite d'une politique française du mouton par des mesures collectives de caractère strictement pratique, tendant à améliorer cet élevage et à faciliter la bonne vente de ses produits.

SERVICES GÉNÉRAUX

Revue

L'Union Ovine de France publie chaque mois une revue illustrée « L'Union Ovine » consacrée à l'élevage du mouton et au commerce de ses produits.

Tous les éleveurs de moutons peuvent en recevoir un numéro spécimen sur demande.

L'abonnement est de 45 francs par an. Le service est gratuit pour les adhérents à l'Union Ovine de France.

Laboratoires des maladies du mouton

Ce laboratoire a été adjoint au Laboratoire national des recherches vétérinaires à Alfort, et il est chargé de poursuivre méthodiquement l'étude des maladies du mouton et d'établir les traitements les mieux appropriés pour ces maladies.

Les services de ce laboratoire sont mis gratuitement à la disposition des Syndicats adhérents à l'Union Ovine de France.

Laboratoire d'études lainières

L'Union Ovine de France a créé également un laboratoire d'études lainières, pour aider les éleveurs à déterminer les qualités lainières de leurs reproducteurs et à les sélectionner dans ce sens, en associant la production de la laine avec la production de la viande ou du lait.

QUELQUES INITIATIVES RÉGIONALES

Organisation des éleveurs

L'Union Ovine de France appuie la formation des syndicats d'éleveurs de moutons, et tout particulièrement des syndicats communaux.

Tous les syndicats qui s'affilient statutairement à l'Union Ovine de France reçoivent au moment de leur création une subvention spéciale de 300 francs, et sont assurés de bénéficier par la suite des services de l'Association

Echange de géniteurs

L'Union Ovine de France met les éleveurs en relations avec les colonies françaises. Au cours de l'exercice 1930-1931, elle a expédié au Maroc, en Algérie et au Soudan, près de 300 bêliers provenant des bergeries du Mérinos précoce (Soissonnais, Champagne, Châtillonnais), du Mérinos d'Arles, de l'Ile-de-France, du Cotentin, de la Charmoise, et inscrits au Flock-Book de leur race.

Le chiffre d'affaires ainsi réalisé par les éleveurs français, grâce à l'Union Ovine de France, a dépassé dès la première année 400.000 francs.

Centres d'apprentissage de bergers.

Préoccupée des difficultés rencontrées par les éleveurs dans le recrutement de bons bergers, l'Union Ovine de France a constitué un centre d'apprentissage de bergers à Rambouillet et un autre au Domaine du Merle, près d'Arles. Elle prévoit la création de deux autres centres semblables : l'un pour le Massif Central et le Sud-Ouest, l'autre pour la Bourgogne et la région de l'Est.

Les jeunes gens réunis dans ces centres sont instruits, logés et nourris gratuitement. Ils reçoivent en outre une indemnité mensuelle de 150 francs.

Concours de bergeries

L'Union Ovine de France organise chaque année de nombreux concours itinérants de troupeaux et de bergeries, à chacun desquels elle attribue 8.000 francs de prix destinés à être répartis entre les éleveurs et les bergers. Les opérations du jury sont organisées dans chaque département avec la collaboration des Offices Agricoles.

En 1930-31, ces concours ont lieu successivement dans les départements suivants : Eure-et-Loire, Indre, Manche, Côte-d'Or, Meurthe-et-Moselle, Creuse, Bouches-du-Rhône, Aisne, Oise, Aube, Corse, Cher, Haute-Vienne, Isère, Hérault, Puy-de-Dôme, Vienne, Meuse, Drôme, Corrèze.

L'ensemble des prix distribués atteint pour 1930 et 1931 deux cent mille francs.

CONCLUSION

Eleveurs de moutons !

L'Union Ovine de France travaille pour vous ; donnez-lui votre appui.

PRODUITS VITICOLES

Nous cotons actuellement et sauf variations :

Sulfate de cuivre	au cours
Soufre.....	150 »
Sulfostéatite.....	155 »
Bouillie Azur.....	250 »

les 100 kgs sur wagon ou pris à Nantes

Collosoufre, le flacon de 500 grammes, 15 fr. 50, pris dans nos bureaux.

Vitisoufre, le flacon de 200 grammes, 6 fr., pris dans nos bureaux.

Polysoufre, le kilo logé, 5 fr. 50.

Adhésif, 3 fr. 50 le flacon dose, ou 11 fr. le kilo.

Remise à nos adhérents, nous consulter.

AGRICULTEURS

Si vous avez besoin d'une LIEUSE ou d'une FAUCHEUSE vous avez intérêt à acheter une machine moderne à graissage automatique sous pression, garantie 10 ans, de la marque réputée : Amouroux Frères.

Lutte contre la Courtillière

Rappelons le procédé déjà décrit ici, il y a deux ans.

La courtilière, appelée encore barre, gagère ou galère, selon les régions, cause des ravages tendant d'années en années à prendre les proportions d'un fléau ; il faut donc que l'agriculteur intervienne d'une façon aussi énergique que possible. De très nombreux procédés plus ou moins efficaces sont recommandés : l'un d'eux vient de subir un perfectionnement d'un grand intérêt et mérite d'être particulièrement connu. C'est celui qui utilise les produits toxiques, en choisissant comme poison le phosphure de zinc, et comme appât le riz, dont l'attractivité vis-à-vis des courtilières est très grande.

La formule s'établit comme suit :

Pour un hectare de cultures : riz, 20 kilos ; eau, 5 litres ; phosphure de zinc, 1 kilo.

On fait absorber l'eau par le riz qu'on imprègne ensuite de phosphure. Celui-ci doit être en poudre très fine.

Le riz peut être remplacé par du maïs finement concassé, mais cette substance n'est pas recommandée : les grains de riz décortiqués retiennent en effet beaucoup mieux le phosphure sur toute leur surface et se répartissent beaucoup plus régulièrement sur le terrain.

L'appât est répandu à la volée, aussi uniformément que possible. On recommande de l'employer tout de suite, le jour de sa préparation ou le lendemain, car il s'altère vite, surtout à l'humidité.

Pour parer à tout accident, il y a lieu d'éloigner les volailles du champ pendant une semaine, ainsi que les chiens et les chats, animaux chasseurs de courtilières. Il est recommandé de ramasser et d'enfouir les cadavres des insectes empoisonnés.

Il faut aussi se rappeler que le phosphure de zinc est un poison violent et prendre des précautions pour le manipuler ; faire préparer l'appât chez le pharmacien.

La Vie Syndicale

Le Loroux-Bottereau

Dimanche 21 Juin, à 9 h. 45 du matin (heure légale) Salle Communale Saint-Laurent, conférence sur l'*Electrification Rurale*. Tous les agriculteurs sont cordialement invités.

Le Landreau

Dimanche 21 Juin, à 15 h. 30 (heure légale), Salle de l'Ecole Publique des filles, conférence sur l'*Electrification Rurale*. Tous les agriculteurs sont invités.

Cordemais

Rappelons que nous avons maintenant, **en gare de Cordemais, UN DEPOT** à leur disposition (ancien magasin Maillard-Robin). M. Pelletier, notre agent de Saint-Etienne-de-Montluc, se tiendra au dit magasin, chaque semaine, **tous les mercredis**, pour leur livrer la marchandise qu'ils désireront et prendre leurs commandes.

Il est entendu que ceux qui voudront prendre la marchandise en gare bénéficieront d'un prix un peu plus bas que le prix en magasin.

Des livres de commande seront déposés chez **M. Maillard-Robin**, à qui nos syndiqués pourront s'adresser, les autres jours que le mercredi, pour transmettre leurs ordres.

Vieillevigne

Rappelons que M. Armand AUGEREAU, au bourg de Vieillevigne, remplira désormais les fonctions d'Agent de la Section, en remplacement de M. Caillaud, démissionnaire.

Société Mutuelle Agricole

ASSURANCES SOCIALES

Signalons aux Assurés Obligatoires, de profession agricole, inscrits à la **Caisse Départementale**, qu'ils peuvent sortir de cette Caisse le 30 juin 1931 et choisir une autre Caisse.

Les assurés qui désireraient faire ce changement et se faire inscrire à notre Société Mutuelle Agricole, 2, rue Scribe, Nantes, sont priés de nous le faire savoir, avant le 30 Juin prochain (dernier délai) en nous indiquant leurs nom, prénoms, date et lieu de naissance, adresse de leur employeur et numéro matricule. Nous nous chargerons des démarches.

PRÉVOYEZ la PÉRIODE de SÉCHERESSE

Il est superflu de rappeler qu'il est indispensable d'avoir des réserves d'eau. Donc des abreuvoirs, des bacs et des tonneaux s'imposent.

Une marque réputée comme construction et fini doit retenir votre attention. L'abreuvoir « LE MODERNE » en tôle d'acier embouti d'une seule pièce, sans rivet et sans boulon, est indéformable. Ses bords arrondis font que les animaux ne risquent pas de se blesser.

Le TONNEAU « IDEAL » si utile pour le vidage des fosses à purin, l'épandage de ce purin, est également précieux pour le transport de l'eau dans n'importe quel terrain. Sa capacité peut aller jusqu'à 1.500 litres. En tôle d'acier, léger, robuste, étanche, il donne toute garantie de durée. Il se livre avec ou sans pompe.

Pour renseignements détaillés sur ces appareils et tous autres, demandez aujourd'hui même, aux Etablissements ERNEST RONOT, à SAINT-DIZIER (Haute-Marne), le nouveau catalogue illustré n° 59.

Agriculteurs !...

EPANDEZ EN COUVERTURE ou enfouissez, suivant le cas, pour toutes vos cultures, au printemps (Céréales, Tubercules, Racines, Choux-raves et fourrages, Maïs, Tabac) de 150 à 400 kilos à l'hectare de

Nitrate de Soude du Chili

Vos sols se maintiendront frais ;
Vos cultures vigoureuses s'enracineront bien ;
Elles résisteront doublement à la sécheresse ;
Et vous donneront les plus grosses récoltes.

Pour tous renseignements agricoles, s'adresser à
NITRATE DE SOUDE DU CHILI
(Services agronomiques)
5, avenue de Friedland, PARIS (8e)

AGENCE DE L'OUEST :
M. F. CORMIER, 23, place de la Bourse à NANTES (Loire-Inférieure)

Qualités médicinales des Feuilles de Frêne

Ces qualités, nous les trouvons décrites dans le *Réveil Agricole*.

Toutes le parties du frêne : écorce, racine, fruits, feuilles, ont été utilisées en médecine et mériteraient — surtout les feuilles — de toujours l'être... Si, au lieu de se trouver à profusion sur notre sol, le produit de cet arbre précieux nous venait d'un fond de la Chine ou de quelque autre contrée lointaine, il serait certainement beaucoup plus en honneur !...

Dans l'ancienne médecine, l'écorce passait pour apéritive, diurétique et principalelment pour fébrifuge. Cette dernière propriété était à ce point établie que l'on considérait l'écorce du frêne comme un succédané du quinquina et qu'on l'avait surnommé *Quinquina d'Europe*.

La racine et les fruits étaient employés pour combattre l'hydropisie.

Les feuilles ont une saveur amère, légèrement stypique, nullement désagréable ; elles possèdent des qualités analogues à celles de l'écorce et sont un peu purgatives ; mais leur action antigoutteuse et antirhumatismale est particulièrement remarquable. On a prétendu — et plusieurs médecins modernes partagent cette opinion — que le meilleur traitement contre le rhumatisme consiste à prendre, pendant quinze jours, des infusions de feuilles de frêne et qu'en répétant ce traitement tous les deux mois, on peut éviter le retour des attaques de ce mal redoutable.

La manière de préparer cette infusion est donnée dans le journal *Le Monde des Plantes* (novembre 1911), où elle est recommandée contre les maux de reins : « Faire infuser les feuilles dans un litre et demi d'eau, réduit par ébullition à un litre. L'ébullition doit durer 10 minutes à 120° La dose est de 10 grammes par litre. »

Cette tisane se prend froide, sucrée ou non — aromatisée, si l'on veut, avec quelques feuilles de menthe poivrée — soit au cours de la journée, soit au repas, mélangée au vin, soit tout simplement le matin à jeun.

Employées à cet usage, les feuilles de frêne doivent être recueillies lorsqu'elles laissent suinter une sorte de gomme visqueuse, qui les rend luisantes — ce qui se produit, selon les climats, de juillet à septembre. On doit les faire sécher à l'ombre, dans un local bien aéré, et ne les utilser que sèches.

Le frêne se reproduit facilement de graines; de tous côtés, autour d'un pied adulte, si le sol est humide, les jeunes plants pullulent. Il est donc aisé d'en trouver la quantité nécessaire pour créer une pépinière. Les boutures et les marcottes ne donnant que de médiocres résultats, on aura recours au semis si les jeunes plants, venus naturellement, manquent. Dans ce cas, on sèmera les graines, aussitôt après leur maturité, en planches ou en sillons, et on les recouvrira de 3 à 4 centimètres de terre. On repiquera en pépinière, dès que les plants auront atteint la grosseur voulue.

Après la Grêle

La grêle est tombée avec une extraordinaire violence dans la vallée de la Loire et du Loir. La vigne, entre autres, a particulièrement souffert et la question posée par nombre de vignerons est celle-ci : « En présence des vignes grêlées, que faut-il faire ? »

La réponse est différente suivant l'époque de la chute. Cette année, feuilles, rameaux ont été violemment touchés, au point que des sarments sont complètement dépouillés de leur écorce. En maints endroits, le pédoncule ayant été atteint, la grappe a été supprimée.

Deux cas peuvent se produire :

La grêle est tombée hâtivement, mais néanmoins les pousses étaient en voie de développement. Sur la partie basillaire des pousses endommagées existent des yeux sains qui vont se développer et émettre une foule de ramifications inutilisables à la taille. Il y a donc lieu de les supprimer.

Ces yeux, à l'état latent, donnent quelques rameaux à grappes.

Malheureusement, cette retaille ne peut intervenir que jusqu'à la floraison. A partir de cette époque, on ne doit pas retailler, mais ébourgeonner et conserver les bourgeons les mieux constitués. Ce choix et cette limitation des pousses permettent avec une concentration de la sève, une maturation quasi-complète des sarments réservés.

Les vignes grêlées sont très sensibles aux maladies cryptogamiques et particulièrement au mildew. Le mildew va atteindre les jeunes feuilles qui vont se développer après la chute de grêle. Il faut néanmoins conserver ces feuilles à tout prix et multiplier les sulfatages. A l'automne, les traitements seront prolongés pour provoquer une maturation complète et une aoûtement parfait des bois de taille.

Enfin, malgré trois pertes de récolte en perspective, la fumure est indispensable. Ne pas oublier de bien l'équilibrer (azote, potasse, acide phosphorique) et en la circonstance se bien rappeler l'influence heureuse de la potasse sur la santé de la vigne.

Gabriel BUCHET,
Directeur des Services Agricoles de Loir-et-Cher.

UN BON SYNDIQUÉ NE SE CONTENTE PAS DE LIRE LE BULLETIN, IL EST AUSSI UN PROPAGANDISTE DE NOS ORGANISATIONS SYNDICALES.

Le Bétail Charollais en Vendée

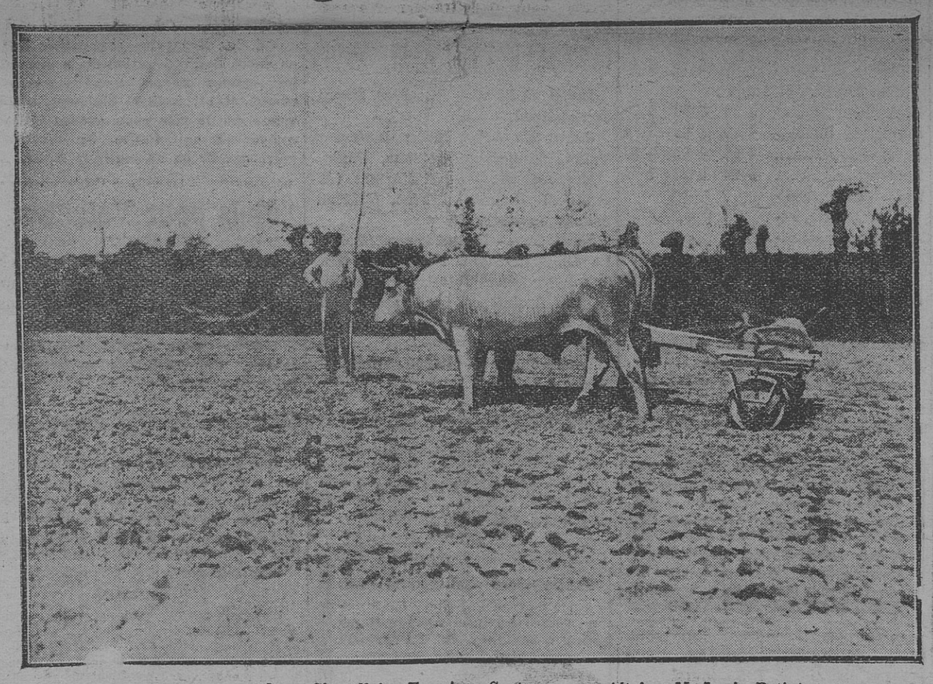

Le roulage avec deux Charollais. Fermier, Guston ; propriétaire, M. Louis Batiot

COFFRES-FORTS
BAUCHE
93, rue de Richelieu - PARIS
21, Place de Bretagne, NANTES
CATALOGUE FRANCO

Formule du service botanique de Tunisie, la seule assurant la faculté germinative du grain, en même temps que la protection absolue contre la carie.

En vente chez tous les marchands grainiers et chez

PROGIL, 10, Quai de Serin, LYON (IVe) 6, boul. de Strasbourg, PARIS (Xe)

Feuilleton du « Syndicat des Agriculteurs » N° 5

Le Meunier du Moulin-Joli

Par H.-A. DOURLIAC

Il faisait son déballage sous un gros noyer devant la ferme de son oncle : draps, cotonnades, couvertures de laine, jupons de futaine, fichus de soie, mouchoirs de Cholet, coiffes de dentelles excitaient plus d'une convoitise, et malgré le malheur des temps, plus d'un écu sortait du bas de laine des ménagères.

Adroitement il amorçait la clientèle, amusant les uns, étourdissant les autres, faisant miroiter de menus objets, « pour rien », aussi tentants pour ces naïfs que la verroterie pour les sauvages.

— Un lot de petits couteaux taillant même le fer... et le cuir des Patauds ajoutait-il en clignant de l'œil vers les uniformes sans défiance... Ça vaudrait bien un écu ; mais, pour vous mes camarades, je ne veux pas vous surfaire ; ce ne sera pas quarante sous, ce ne sera pas vingt sous... un cadeau, un vrai cadeau : dix sous ! seulement dix sous et un petit miroir pour la ménagère pardessus le marché ! Qui lève la main ? Y en aura pas pour tout le monde !

Quelques bras se tendirent dont celui d'un caporal de voltigeurs.

— Le militaire d'abord ; les militaires passent avant tous les autres, proclama le colporteur, avec une déférence affectée (en français) ; tenez citoyen officier, vous aurez là une lame pour couper les oreilles aux Chouans et vous faire la barbe à l'occasion. Puisses-tu t'éborgner avec, ajouta-t-il en patois, à la grande joie de ses autres auditeurs.

Devant les rires et les applaudissements qui saluaient cette éloquence en partie double, il continua, se drapant dans une couverture :

— Regardez cette couverture ; j'ai vendu la pareille à Polignac, quand il y avait encore des louis et des Polignac que le diable emporte ! (en français)...

Notre pauvre Reine n'en avait pas une si belle dans sa prison et notre pauvre petit roi Louis XVII, qui grelotte dans un galetas, voudrait bien en avoir une comme ça pour se réchauffer ! (en patois) Qui veut la couverture ? à quinze francs c'est donné ! j'en ajoute une seconde pour la ménagère... et une autre pour le cochon... toute la famille sera à l'abri ! Ça ne suffit pas ?... Une couverture militaire, qui abrite l'armée française !... Personne ne dit mot ?... Vous n'avez donc pas un liard, mes camarades ?... Je n'en aurai pas le démenti ! en voilà une cinquième ! pour quinze francs toujours.

Une main calleuse tendit trois pièces blanches ; ça avait mordu.

Ceux qui venaient les derniers étaient moins bien servis, mais ils s'en apercevaient trop tard, et s'ils se plaignaient, Kado rétorquait Finaud :

— Fallait se presser ! Tout le monde ne peut pas avoir la même part, et c'est seulement au Paradis que « les premiers seront les derniers. »

Tout son stock épuisé, il attaqua une autre gamme :

— Le mouchoir patriotique ! le grand succès du jour ! avec la Sainte Guillotine au milieu pour la terreur des aristocrates (en français)... Jean Chouan prit un jour, un de ces gueux de représentants, il força le bourreau à un simulacre d'exécution et le patient demeura trois heures le cou dans la lunette, exposé aux risées de tous ; puis on le relâcha avec un coup de pied dans une autre partie de son vilain individu (en patois)... Voyez c'est très exact ! Je l'ai vue fonctionner à Angers, pas plus tard que la semaine dernière, citoyens ; toute une journée de ci-devant y a passé.

On les avait fait prisonniers la veille dans le bois du Gâvre ; ça n'a pas traîné ! Il y avait un petit chevalier si jeunet qu'on lui aurait fait sortir du lait en lui pinçant le nez et un vieux qui aurait pu être son grand-père, et comme le vieux voulait passer le premier :

— Pardon, monsieur le marquis, dit le petit, à la messe, le curé passe après l'enfant de chœur (en français).

Le rire bruyant des soldats étouffa un faible cri, mais Kado, qui avait l'œil perçant et l'oreille fine aperçut sa cousine, entraînant dans la maison une jeunesse inconnue.

Intrigué, il abrégea la séance, en annonçant une autre criée pour l'après-midi et entra chez son oncle.

Ce dernier l'accueillit fort mal.

— Tu avais besoin de conter de pareilles histoires ! bougonna-t-il.

— Dame ! je ne pouvais pas savoir, rétorqua le bancal, louchant vers le groupe des femmes empressées autour de Jeannette défaillante.

Oubliant toute prudence, elle s'adressa à lui, suppliante :

— Pardon, monsieur, le petit chevalier ce n'était pas le chevalier Mondion ?

— J'crois bien que si, répondit-il d'un air niais, malgré les signaux du vieux Pierre...

— Mon Dieu !... Alors... le vieillard ?... c'était le marquis de Donissan ?

— Peut-être bien qu'oui ?... Y avait aussi une femme ; on disait que c'était sa fille...

— La marquise de Lescure ?... espérons que l'un n'est pas plus vrai que l'autre, murmura le pauvre homme en regardant sa nièce, qui ne pouvait retenir ses larmes...

— Dame ! je ne peux rien affirmer, moi, déclara le colporteur piqué, je connais point tout ce beau monde.

— Alors tu ferais mieux de te taire, intervint Renaud avec autorité ; faut tourner sa langue sept fois avant de parler et quatorze quand il s'agit de mauvaises nouvelles, dont on n'est pas sûr.

— Tout de même tu n'es pas mon oncle pour me faire la leçon...

— Tâche de n'en pas mériter une seconde, grommela maître Ferret mécontent, elle serait plus rude.

Il n'était pas commode, malgré sa mine paterne : Kado se le tint pour dit et courba l'échine, protestant de ses bonnes intentions.

L'oncle Pierre, de son côté, expliqua le trouble de sa nièce ; elle avait été au service de la marquise de Donisan et était très attachée à toute la famille.

Chacun en crut ce qu'il voulut.

Pour achever de faire la paix, le bancal tira, de sa balle, quelques menus cadeaux : une blague à tabac pour son oncle, un tablier pour sa tante, une coiffe pour sa cousine, et, avisant le mouchoir rouge que Jeannette avait autour du cou :

— Voulez-vous me permettre de vous en offrir un neuf, proposa-t-il galamment ?

Elle accepta de bonne grâce et s'en para aussitôt.

— Le vôtre est plus beau, observa naïvement Perrine.

— Je voudrais te le donner, ma bonne, mais il me vient d'une main chère...

— Faut le conserver, alors ! je vous le laverai bien, pour mettre le dimanche...

VII

Renaud rentra au moulin l'âme plus légère ; on croit aisément ce qu'on désire ; il ne songeait pas à mettre en doute les paroles du vieux Pierre et, sans savoir pourquoi, il était content que sa nièce ne fût pas d'une condition plus élevée.

Sa sœur à lui, était en service chez une bourgeoise de Dréneuf, Mme Dumoustier ; et, bien que le prestige de la noblesse rejaillit sur les serviteurs, il sentait tout de même un certain rapprochement.

Les manières et l'éducation mettaient déjà entre eux une distance assez grande ! elle devait souffrir de mille petits riens qui, pour un autre, eussent passé inaperçus ; le contact grossier, la promiscuité forcée, la malpropreté générale.

Comme toutes les métairies de la Basse Bretagne, celle de maître Ferret était une simple chaumière, composée d'une vaste pièce où tout le monde mangeait, dormait, vivait enfin sans qu'il fût possible de s'isoler. L'étable n'en était séparée que par une cloison de planches ; les rateliers étaient dans la chambre ; les animaux passaient leurs têtes par de grands trous et réveillaient souvent les dormeurs qui, à la lueur du feu de tourbe, voyaient les cornes se profiler sur la muraille comme des apparitions fantastiques. Les lits clos, placés au-dessus les uns des autres, étaient garnis d'une balle d'avoine et d'une couverture.

(A suivre)

Offres et Demandes

Service réservé à nos Adhérents
Ecrire ou s'adresser au Syndicat,
2, rue Scribe, Nantes
Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

OFFRES

56. — A vendre, ½ muids, tonnettes-barriques, petites futailles, tous genres. S'adresser à M. Charon-Jaunin, 36, quai Malakoff, Nantes.

125. — A louer à moitié fruits ou à prix d'argent, ferme de 18 à 20 hectares et petite borderie de 4 à 6 hectares, commune du Pellerin.

127. — On offre pour avril 1932, à retraité ou autre, dans petite propriété commune de Montbert (Loire-Inf.), le logement et toutes dépendances, avec ou sans terres, contre jardinage et somme d'argent à convenir. S'adresser à M. Dumoulin, 11, rue Guibal, Nantes.

130. — Fermier demande à louer à prix d'argent ou à moitié fruits, métairie de 40 à 80 hectares.

131. — A vendre, très jolis plants de betteraves rutabagas, choux fourragers et potagers en variétés de premier ordre. S'adresser à M. Guyon, jardinier à Nozay (L.-I.).

132. — A louer à moitié fruits, deux fermes de 20 et 40 hectares, bonnes terres avec matériel et bétail pour le 8 septembre 1931.

133. — A affermer pour le 29 septembre 1932, tout à moitié recette comme dépenses, la métairie de Perennes, entourant le bourg de Surzur, à 16 kilomètres de Vannes, contenant d'un seul tenant, 50 hectares de bonnes terres à froment dont 32 sous labour et 18 sous prairies hautes. Bâtiments neufs et nombreux, bien plantée en pommiers. Le propriétaire fournit gratuitement le matériel d'exploitation très important, la moitié de tous les animaux, les foins, pailles, fumiers et 8 hectares plantés en choux et betteraves. Il consentirait en outre les avances nécessaires à une famille nombreuse de travailleurs. S'adresser au propriétaire, M. Garaby de Pierrepont, à Surzur (Morbihan).

134. — A vendre chien Griffon Vendéen, pure race, âgé de 3 ans, bien dressé

DEMANDES

59. — On demande ménage, homme toute main, pour maison, femme sachant cuisine, pour campagne.
S'adresser à Mme de la Brosse, Fayau, Treillières

64. — On demande un garçon, aide-jardinier, pour Saint-Sébastien-sur-Loire. S'adresser à M. Rivet Joseph, Le Douet, Saint-Sébastien-sur-Loire.

65. — On demande un ménage vigneron pour la Toussaint 1931, avec enfant en âge de travailler ou non, près Clisson.

66. — On demande jardinier, femme non occupée, pour château environs Nantes. Références exigées.
Ecrire Comte de Sainte-Marie, St-Herblair

67. — On demande une bonne de ferme, pour région St-Herblain, libre de suite.

PRODUITS DIVERS

Les prix que nous donnons ci-dessous s'entendent pour le détail par quantité de 100 kilogr. minimum

RIZ et ISSUES

Riz Saïgon n° 1 en disponible (rare) par 100 kilos..... 125 »»
Issues de iz..... 90 »»
Remoulage de fèves..... 78 »»
Maïs pour volailles..... 105 »»
Les 100 kilos logés sur wagons Nantes, Chantenay ou Saint-Mars-du-Désert.
« LE TITAN »..... 105 »»
Farine alimentaire pour porcs et bovins.
Les 100 kilos logés, sur wagon Chantenay.
Farine « La Reine », 124 fr. les 100 kilos logés, départ Plessé.

Tourteaux en farine et divers

Arachide et Coprah (au cours)
Sorgho..... 89 »»
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Aliments pour Volailles et Lapins

Granulé condensé..... 116 »»
Grande Pondeuse..... 121 »»
Farine de viande..... 176 »»
Farine d'os alimentaire..... 88 »»
Les 100 kilos logés sur wagon Vertou.

Aviculture de l'Ouest

Boulettes « OVOX » pour pondeuses..... 130 »
Provende « LAPOX » pour lapins..... 120 »
Farine de Poisson supérieure 210 »
— Viande extra..... 185 »
Coquilles huîtres..... 60 »
Sur wagon départ Nantes.

Aliments mélassés

Mélasse Say, 80 % mélasse... 86 »»
Son mélassé Say, 50 %..... 103 »»
Paille mélassée Say, 50 %... 72 »»
Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardres.

Provendeine

Infaillible pour l'élevage des porcelets et engraissement des porcs, 15 fr. la boîte, pris au bureau du Syndicat.

Produits des Etablissements Arsène Berin

ALIMENTATION DES CHEVAUX
Aliment complet N° 1, 40 % avoine, 35 % mélasse..... 95 »»
Aliment « Le Picotin », pour chevaux de campagne (succédanés, avoine tourteaux) 103 »»
ALIMENTATION DES BŒUFS ET VACHES
« Optima » :
pr vaches laitièr. (en cub.) 120 »»
pr engraissement d. bœufs 129 »»
pr veaux (le sac de 5 k.). 15 50
ALIMENTATION DES PORCS
« Optima » :
pr engraissement des porcs 109 »»
pour porcelets et truies... 172 »»
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph ou pris à l'usine.
ALIMENTATION GENERALE
Provende « Sucraff » N° 1... 75 »»
— « Sucraff » N° 2... 72 »»

FAIRE LIRE CE BULLETIN AUTOUR DE VOUS C'EST RENDRE SERVICE A VOS VOISINS

COOPERATIVE

Huiles de Table

Extra « Calvé », par 15 litres, 7 fr. 50 le litre franco, verre facturé 1 fr. et repris au même prix.
Extra « La Délicate », 10 lit., 70 fr. franco ; 5 lit., 36 fr. franco.

Savons

Savon, marque G.H.B., blanc extra, 72 % d'huile, garanti pur..... 320 »»
Ces prix s'entendent aux 100 kilos par caisse de 50 kilos, en barres ou en morceaux de 500 grammes
Savon blanc extra, 72 %, « Croix d'Or » en barre.. 345 »»
en morceaux de 500 gram. 345 »»
Les 100 k. départ Nantes.

ETE 1931
LA VALLÉE DE CHEVREUSE EN AUTO-CAR
Excursion d'un après-midi
dans l'une des plus belles régions de la Banlieue de Paris
du 24 Mai au 27 Septembre inclus
Les Jeudis, Dimanches et Jours de Fêtes
au départ de la gare de Saint-Rémy-les-Chevreuse

Saint-Rémy-les-Chevreuse, départ à 14 h. 15 ; Chevreuse ; Dampierre ; Les Vaux-de-Cernay ; Cernay-la-Ville ; Choisel ; Chevreuse ; Saint-Rémy-les-Chevreuse, retour vers 17 heures.

Prix du transport par place : 15 fr.

Cette excursion est effectuée en correspondance avec le train partant de Paris-Luxembourg le jeudi à 11 h. 48, et les dimanches et jours de fête à 12 h. 52 (arrivée à Saint-Rémy-les-Chevreuse 13 h. 09 ou 14 h. 06) ; au retour, les touristes peuvent prendre le train quittant Saint-Rémy à 17 h. 56 (arrivée à Paris-Luxembourg à 19 h. 11 le jeudi et à 18 h 17 les dimanches et fêtes).

Le nombre des places étant limité, il est recommandé de prendre ses billets à l'avance aux gares de Paris-Luxembourg, Port-Royal ou Denfert. La vente cesse les jours de circuit à 11 heures.

HUILES et GRAISSES

Nous pouvons fournir à nos Adhérents huiles et graisses de première qualité, marchandise rendue *franco toutes gares*. Les bidons de 25 et 50 litres sont facturés 25 et 30 fr. et repris, si retournés franco à l'usine, en bon état. Les fûts de 100 et 170 kilos sont gratuits, ainsi que les emballages de graisses.

Pour Machines Agricoles :

	Par 170 k.	50 l.	25 l.
Demi-fluide	3 20	3 60	4 »
Epaisse	3 30	3 70	4 10
Pr cylindre vapeur	4 70	5 10	5 50
Pour Mouvements.	3 40	3 80	4 20
Pr Transmissions..	3 20	3 60	4 »
Pour écrémeuses :			
Demi-blanche	4 10	4 50	4 90
Blanche pure	4 60	5 »	5 40
Pour Moteurs et Autos :			
Très fluide (Ford)	3 90	4 30	4 70
Fluide, ½ fluide...	4 20	4 60	5 »
½ épaisse	4 50	4 90	5 30
Epaisse	5 20	5 60	6 »
Huile « Evergreen » toujours verte, supérieure. A demi-fluide et B. B. demi-épaisse	7 60	8 »	8 40
Huile de ricin pure	8 »	8 40	8 80

GRAISSE JAUNE EXTRA, 5 fr. la boîte de 1 kgr. en vente au Syndicat, ou franco par 24 boîtes.
En fût de 100 kgr., 3 fr. 60 le kilo

NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Durant le cours de la semaine dernière, notre COOPERATIVE a payé les blés entre :

170 à 175

suivant qualité et poids spécifique, départ gares grands réseaux.

Voici les *Cours officiels* des céréales et farines dans notre région, à ce jour :

Nantes, le 17 juin.

Blé moralement sans ail, base 74 kilos, reversibles.	177
Sans ail	180
Avoines grises ou noires...	103
— bigarrées	92
Sarrasin (Bretagne)	100
— (Loire-Inférieure)	102
Orge Danube flottant	85 à 90
Son disponible (Loire-Inf.)	48 à 49
Son Plata (logés wag. Saint-Nazaire)	50
Seigle (Finistère)	87
— (Morbihan)	90
Maïs jaune Plata (fin courant, wagon St-Nazaire)	77
Maïs Indochine flottant (wagon Nantes)	80
Maïs Bessarabie (disponible, wagon Nantes)	80

Ces cours s'entendent par wagon complet, départ lieux de production.

Légumes et Primeurs

MARCHE DU CHAMP DE MARS

Cours du 17 juin

Artichauts, les 12, 10 fr. — Asperges, la botte, 5 fr. — Carottes, la botte, 2.25. — Céleri blanc, la botte, 7 fr. — Choux pommes, les 16, 8 fr. — Choux-fleurs, les 11, 10 fr. — Cerises, le kilo, 6 fr. — Cresson, les 12, 5 fr. — Chicorées, les 12, 3 fr. — Epinards, le kilo, 3 fr. — Haricots verts, le kilo, 6 fr. — Laitues, les 12, 2.40. — Melons, la pièce, 70 fr. — Navets, la botte, 1 fr. — Oseille, le kilo, 0.40. — Oignons, la botte, 1.50. — Petits pois, le kilo, 1.75.

Cours du Bétail

Syndicat de la Boucherie de Nantes
Cours du 12 juin

On cote le demi-kilo :
VEAUX : 507. — 1re qual., 7.25 à 8.25; 2e qual., 6.75 à 7.75 ; 3e qual., 5.75 à 6.75.
BŒUFS : 2. — Devant : 1re qual., 3.25 à 3.50 ; 2e qual., 2.25 à 2.75 ; 3e qual., 1.25 à 2.25. — Derrière : 1re qual., 6.75 à 7.75 ; 2e qual., 5.75 à 6.75; 3e qual., 4.25 à 5.25.
MOUTONS : 198. — 1re qual., 9 à 10 fr.; agneaux, sans tarif.

PRIX DU KILO SUR PIED

BŒUFS. — Plus bas, 1.25 ; plus haut, 7.75 ; prix moyen, 4.50.
VEAUX (suivant qualité). — Plus bas, 5.25 ; plus haut, 8.25; prix moyen, 6.75.
MOUTONS. — Plus bas, 9 fr. ; plus haut, 10 fr.; prix moyen, 9.50.

Cours des Vins

VINS DE LA LOIRE-INFERIEURE

Muscadet 1930 1er choix	750 à 800
Muscadet — 2e —	675 à 750
Gros-Plant 1930	325 à 400
Noah	200 à 250

Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :

Paille de blé bottelée	235 à 240
Paille de blé pressée	205 à 210
Paille avoine bottelée	205 à 215
Paille avoine pressée	190 à 195

Foires et Marchés de la Semaine

Lundi 22 Juin. — Missillac, Nozay, Pontchâteau.
Mardi 23. — Le Loroux-Bottereau, Vallet, Montoir-de-Bretagne, Paulx.
Mercredi 24. — Pont-d'Armes (Assemblée), Guémené-Penfao, Châteaubriant, Savenay.
Jeudi 25. — Pont-d'Armes (Foire), La Chapelle-Glain, Machecoul, Montoir-de-Bretagne, Nort-s.-Erdre, Plessé, Les Sorinières, La Chapelle-Heulin, Ancenis, Saint-Jean-de-Corcoué, Cordemais.
Vendredi 26. — Clisson, Paulx, St-Nazaire.

Chemins de Fer de l'Etat

AVIS AU PUBLIC

A l'occasion de l'Exposition Coloniale à Paris, l'Administration des Chemins de fer de l'Etat a l'honneur d'informer le public qu'il sera délivré par les gares ci-après, *à des prix très réduits*, des billets d'aller et retour à destination de Paris-Montparnasse, valables à l'aller pour le train quittant Les Sables-d'Olonne à 18 h. 48 le 20 juin 1931, et au retour pour le train quittant Paris-Montparnasse à 20 h. 50 le 21 juin 1931.

Horaires des trains :

Aller : Les Sables-d'Olonne, départ 18 h. 48 (le 20 juin) ; La Mothe-Achard, dép. 19 h. 11 ; La Roche-sur-Yon, dép. 19 h. 52 ; Chantonnay, dép. 20 h. 39 ; Bressuire, dép. 22 h. 2 ; Thouars, dép. 23 h. 20 ; Paris-Montparnasse, arrivée 5 h. 20 (le 21 juin).

Retour : Paris-Montparnasse, départ 20 h. 50 (le 21 juin) ; Thouars, arrivée 2 h. 55 (le 22 juin) ; Bressuire, arr. 4 h. 17 ; Chantonnay, arr. 5 h. 13 ; La Roche-sur-Yon, arr. 5 h. 53 ; La Mothe-Achard, arr. 6 h. 26 ; Les Sables-d'Olonne, arr. 6 h. 45.

Gares qui délivreront ces billets de faveur et prix des billets

	2e classe	3e classe
Les Sables-d'Olonne	120 fr.	80 fr.
La Mothe-Achard	115 fr.	75 fr.
La Roche-sur-Yon	110 fr.	70 fr.
Chantonnay	100 fr.	65 fr.
Bressuire	90 fr.	60 fr.
Thouars	80 fr.	55 fr.

La délivrance des billets spéciaux commencera dans ces gares le lundi 15 juin 1931.

Pour plus amples renseignements, des affiches seront apposées dans les gares.

GRANDS RÉSEAUX DE CHEMINS DE FER FRANÇAIS

ARRONDISSEMENT AUX 25 CENTIMES

des perceptions effectuées en trafic voyageurs

Depuis le 1er mai 1931, les perceptions relatives au trafic des voyageurs sont arrondies aux 25 centimes supérieurs, lorsque la fraction atteindra 12 centimes 5 millimes, et aux 25 centimes inférieurs lorsqu'elle n'atteindra pas 12 centimes 5 millimes.

En conséquence, les prix seront perçus comme l'indique l'exemple ci-après :

Pour une somme de 50 fr. 05, 50 fr. 10, il sera perçu 50 francs.

Pour une somme de 50 fr. 15, 50 fr. 20, 50 fr. 30, 50 fr. 35, il sera perçu 50 fr. 25.

Pour une somme de 50 fr. 40, 50 fr. 45, 50 fr. 55, 50 fr. 60, il sera perçu 50 fr. 50.

Pour une somme de 50 fr. 65, 50 fr. 70, 50 fr. 80, 50 fr. 85, il sera perçu 50 fr. 75.

Pour une some de : 50 fr. 90, 50 fr. 95, il sera perçu 51 francs.

MM. les Voyageurs sont avisés que, au début de l'application de la mesure, les sommes perçues seront arrondies, comme il est indiqué ci-dessus, alors même que le prix porté sur les billets comportera un chiffre de centimes autre que 25 ou un multiple de 25.

Maïs pour Volailles

Nous avons pu nous procurer, en ce moment, un certain lot de maïs de Bessarabie, que nous livrerons à nos adhérents au prix de 100 francs les 100 kilos logés, départ St-Mars-du-Désert. Par quantités importantes, nous consulter.

MARCHÉS RÉGIONAUX

NANTES (Talensac)

On cote, le demi-kilo :
Bœufs. — 1re catégorie, 9 à 16 fr.; 2e catég., 3 à 3.50; 3e catég., 1 à 2.50.
Veau. — 1re catég., 7 à 12 fr.; 2e catég., 7 à 8 fr.; 3e catég., 4 à 6.50.
Mouton. — 1re catég., 10 à 12 fr.; 2e catég., 8 à 10 fr.; 3e catég., 5 fr.
Porcs. — 6.75 à 8.50.
Beurre. — 7 à 8 fr. 50.
Œufs. — La douzaine : 4.50 à 5 fr.
Lapins. — 7 fr.
Poulets. — Le demi-kilo, 12 à 13 fr.

ANCENIS

Poulets moyens, 30 à 40; canards, la pièce, 15 à 20 ; lapins, la pièce, 12 à 25; œufs, la douz., 4 à 4.50; beurre, le ½ kg, 6.50 à 7; veaux, le kg., 8.50 à 9.50; porcs. 5.60 à 5.75; porcs de lait, 70 à 100.

CANDE

Marché du 15 juin. — Blé, 170 à 172 fr.; orge, 105-110 fr.; sarrasin, 110-115 fr.; avoine, 95-100 fr.; seigle, 90 à 100 fr.; pommes de terre, 85 à 90 fr.; paille, les 1.000 kilos, 150 à 170 fr.; foin, 210 à 260 fr. Beurre, le demi-kilo, 6.25 à 6.50; œufs, la douzaine, 4.25. Poulets, la paire, 38 à 44 fr.; canards, la paire, 36 à 40 fr.; lapins, la pièce, 12 à 18 fr.; pigeons, la paire, 10 à 11 fr.

Porcs gras : amenés 40, vendus 40, le kilo 6 à 6.25. Porcs maigres : am. 80, vend. 70, de 150 à 230 fr. pièce. Porcillons : am. 300, vend. 280, de 40 à 80 fr. pièce.

CHATEAUBRIANT

Farines, 245-248; blé, 175; sarrasin, 100; avoine, 100; orge, 100; son, 80 ; paille, 125; foin nouveau, 80.

Cidre, 230-240 la barrique, suivant qualité, droits de circulation en sus.

Beurre, en gros, 10 le kilo; en détail, 15-16 le kilo ; œufs, 3.50-4.50 la douzaine.

Vieilles poules, de 25 à 35; gros poulets, 34-40; moyens, 30-35; petits, 24-28; pigeons, 10-12; canards, 35-40, la couple. Lapins, 12-15 la pièce ; petits pour élever, 5-8.

Bœufs, 4.50-5 le kilo; vaches, 4-4.50; veaux, 2.75-3 la livre; porcs gras, 5.20-5.30 le kilo; porcs maigres, 150-250 la pièce; porcs de lait, 60-100.

Chevaux de 3 à 5 ans, 2.500-4.000; chevaux de boucherie, 1.200-1.500 suivant qualité et poids, environ 2.25 le kilo vif.

NOZAY

Blé, 175 à 176 fr.; seigle, 84 à 85 fr.; orge de mouture, 82 à 83 fr.; avoine, 94 à 95 fr.; sarrasin, 94 à 95 fr.; son, 69 à 70 fr.

Foin, 75 à 80 fr.; paille de pays, en vrac, 100 à 105 fr. les 500 kilos.

Cidre, la barrique, 280 à 300 fr., qualité ordinaire, environ 4 degrés, droits en sus.

Beurre, le kilo, en gros 11.90 à 12.20, au détail 12.25 à 12.50; œufs, en gros 4 à 4.10, détail 4.50 à 4.60; poulets, la couple, petits 20 à 28 fr., gros 30 à 38 fr.; vieilles poules, 23 à 30 fr.; canards, la couple, 25 à 32 fr.

Bœuf, 4.75 à 5.25; vache, 3.75 à 4.25; taureau, 4 à 4.50; veau, 7 à 7.50; mouton, 7.75 à 8 fr.; porcs gras, 5.25 à 5.50 le kilo vivant.

Porcelets six à huit semaines, 50 à 80 fr.; de deux à trois mois, 90 à 150 fr.; courantins de trois à quatre mois, 160 à 200 fr., suivant poids et beauté.

BLAIN

Blé, 170 à 171; avoine, 100 à 102; blé noir, 100 à 102 ; seigle, 95 à 98; orge, 95 à 100; foin, les 500 kilos, 95 à 110 ; paille, 105 à 120 ; poulets gros, la couple, 40 à 50; moyens, 35 à 40 ; petits, 28 à 35 ; canards, la pièce, 15 à 22; oies, 30 à 45 ; pigeons, la couple, 8 à 12 ; lapins, gros 18 à 22; œufs, la douz., 4 ; beurre, la livre, 6 à 6.25; cidre, la barrique, 200 à 250.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC

Poulets gros, la couple, 55 à 65 fr.; moyens, 45 à 50 fr.; petits, 35 à 40 fr.; canards, la pièce, 19 à 22 fr.; pigeons, la couple, 10 à 12 fr.; lapins, 18 à 24 fr.; œufs, 4 fr. 80; beurre, le ½ kilo, 8 à 8 fr. 25; veaux, le kilo, 6 fr. 75 à 8.75.

LA ROCHE-BERNARD

Farine, 240 à 242 ; blé, 167 à 168 ; seigle, 80 à 82; sarrasin, 90 à 95; avoine, 88 à 90; orge, 85 à 88; paille, 130 à 150; foin, 100 à 110.

Cidre, 250 à 280 fr. la barrique, droits en sus.

Beurre en gros, 10 à 12 fr. le kilo ; en détail, 13 à 14 ; œufs, 5 à 5.25 la douzaine.

Jeunes bons poulets, 38 à 45 fr. la couple (6 à 6.50 la livre) ; lapins, 12 à 25 fr. pièce (3 à 3.50 la livre) ; canards, 28 à 35 fr. la couple ; pigeons, 8 à 11 fr. la couple.

Bœufs, 4.50 à 4.75 le kilo ; vaches, 3.25 à 3.50 le kilo; veaux, 6 à 7.50 le kilo; moutons, 5.75 à 6; agneaux, 7 à 7.50. Veaux bonne qualité, 7 et 7.50 au début du marché, puis à 6 fr. le kilo.

PAIMBŒUF

Farine, 1re qualité, 248; 2e qualité, 246 à 247; blé, 168 à 170; avoine, 92 à 94; blé noir, 95; son, 80 à 82; foin, les 500 kilos, 95 à 100; paille, 110 à 115.

Beurre en gros, le kilo, 14; au détail, la livre, 14.50 à 15; œufs, la douzaine, 4.50 à 5. Poulets, la couple, 27 à 42; canards, 33 à 38; pigeonneaux, 12 à 13.50; lapins, la pièce, 14 à 23.

Bœufs gras, le kilo, 4.90 à 5.20; taureaux, 4.90 à 5.10; vaches, 4.70 à 5; veaux 7.40 à 7.80; moutons, 7.50 à 8; porcs, 6 à 6.40.

SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU

Poulets, la couple, gros 60 à 75, moyens, 45 à 55, petits 35 canards, la pièce, 16 à 22 ; pigeons, la couple, 6 à 7 ; lapins, la pièce, 12 à 25; œufs, la douzaine, 5.50 à 6; beurre, la livre, 7.75 à 8.

SAINTE-PAZANNE

Blé, 170 à 171 fr.; avoine, 90 à 100 fr. Foin, les 500 kil., 100 à 110 fr.; paille, 90 à 100 fr.

Poulets, la couple : gros, 65 à 80 fr.; moyens, 50 à 65 fr.; petits, 30 à 50 fr.; œufs, 6 à 6.50; beurre, le ½ kil., 7.50 à 8 fr.

Bœufs gras, le kil. sur pied, 5 à 5.50; bœufs de travail, la paire, 5000 à 7.500; vaches grasses, le kilo, 5 fr. à 5 fr. 50; vaches laitières, 2.500 à 3.500; taureaux, le kil., 4.50 à 5 fr.; veaux, la pièce, 1.000 à 1.500 ; veaux de lait, le kil., 7.50 à 8 fr.; génisses, la pièce, 1.500 à 2.500 ; porcs, le kil., 5.50 à 6 fr.; porcs de lait, 50 à 100 fr.

AIGREFEUILLE

Blé, 172 fr.; avoine, 115 fr.; blé noir, 120 fr.; seigle, 100 fr. Foin, les 500 kil., 110 fr.; paille, 125 fr. Poulets, la couple, gros, 65 fr., moyens 50 à [illegible] fr., petits 40 fr.; pigeons, la couple à 12; lapins, la pièce, 15 à 20. Œufs, la douz., 4 à 4 fr. 50; beurre, le demi-kilo, 7 à 7 fr. 50.

Bœufs gras, le kilo sur pied, 1re qual. 5 fr. 50; bœufs de travail, la paire, 7.500 à 8.500 fr.; vaches grasses, le kilo, 4 fr.; bœufs d'herbage, 2.200 à 2.800 fr.; vaches laitières, 2.500 à 3.500 fr.; taureaux, le kilo, 4 fr. 75; veaux, 7 fr. 50 ; génisses, 5 fr. 50; porcs, 6 fr. 25 à 6.75; porcs de lait, 50 à 100.

MACHECOUL

Blé, 174 à 176 fr.; avoine, 115 à 120 fr.; blé noir, 110 à 120 fr.; son, 65 à 75 fr.; remoulage, 115 à 120 fr.; petit blé, 95 à 100 fr. Foin, les 500 kilos, 115 à 120 fr.; paille, 110 à 115 fr.

Poulets, la couple, gros 75 à 85 fr., moyens 65 à 74 fr., petits 53 à 64 fr.; canards, la pièce, 22 à 25 fr.; oies, 45 à 48 fr.; dindes, 58 à 62 fr.; pigeons, la couple, 13 à 14 fr.; lapins, la pièce, vieux gros 22 à 28 fr., jeunes gros, 20 à 22 fr., moyens 18 à 20 fr., petits 14 à 17 fr.; œufs, 4.50 à 5 fr.; beurre, le demi-kilo, 6.75 à 7 fr.

SON

Blé, 165 à 170 fr.; avoine, 110 fr.; blé noir, 110 à 115 fr. — Paille, les 500 kil., 125 à 140 fr.

Poulets, la couple : gros, 56 à 60 fr.; moyens, 45 à 55 fr.; petits, 40 à 44 fr.; lapins, la pièce, 15 à 20 fr.; œufs, la douzaine, 4.50 à 5 fr.; beurre, le ½ kil., 7.50 à 10.50.

Bœufs gras, le kil. sur pied, 4 à 6 fr.; bœufs de travail, la paire, 5.000 à 9.000 fr.; vaches grasses, le kil., 4 à 5.50; vaches laitières, 2.000 à 3.500 fr.; veaux, le kil., 7.50 à 8 fr.; porcs, 6 à 6.20; porcs de lait, 120 à 220 fr.

L'Imprimeur-Gérant : F. DUPAS.

RELIGIEUSE Bonne secret pour guérir Pipi au lit et Hémorroïdes. Maison NERA, à Nantes

Conservation parfaite des œufs par les excellents et pratiques
COMBINES BARRAL
5 COMBINES BARRAL pour traiter 500 œufs
11 francs franco
Adresser les commandes avec mandat poste dont le talon sert de reçu à MM. P. et P. RIVIER, fabricants des
COMBINES BARRAL
8, Villa d'Alésia, PARIS (14e)
Prospectus gratis

LE PHENIX VIE Cie Française
(Entreprise privée à capitaux [illegible])
Sa « Mixte Capitalisée », la plus moderne des combinaisons, avec participation aux bénéfices et garantie de l'invalidité ;
Sa « Complète » couvrant le risque de guerre sans surprime ; toutes assurances Vie, Décès, Invalidité (« Complémentaires ») ;
Ses « Livrets de Rentes viagères ».
S'adresser : aux Agents généraux du Phénix, en province ; au Siège social, rue Lafayette, 33, à Paris (9e).
ANCENIS : M. Yves Bédane. — CHATEAUBRIANT : M. Thomas ; M. Hubert, à Villepot. — NANTES : MM. Angebaud, 15, rue Crébillon ; Fougères, 16, Quai Duguay-Trouin. — PAIMBŒUF : M. de la Guerivières, 8, rue de l'Arche-Sèche, à Nantes. — PORNIC : M. Charles Devy. — SAINT-NAZAIRE : M. Teffo, 16, rue Villès-Martin.

NOUVEAU TRAITEMENT pour Faire retenir les Vaches
Préparé par le Docteur Doutressoulle
Vétérinaire à Mortain (Manche)
Résultats excellents
Envoi franco contre mandat de 20 francs

Peugeot
livre ses nouveaux modèles utilitaires
750 Kgs utiles sur châssis 201 T (impôt 6 CV) à partir de 15.250 Frs.
400 Kgs utiles sur châssis 201 (impôt 6 CV) à partir de 13.800 Frs.
1200 Kgs utiles châssis 1593 six (impôt 11 CV) à partir de 23.900 Frs.
250 Kgs utiles Camionnette populaire (impôt 5 CV) 10.900 Frs.
Dam A 353 A
Société Nantaise des Automobiles PEUGEOT
5, Quai Ile-Gloriette - NANTES
Téléphone 123-63 Inter 0.5

MEUBLES NEUFS et OCCASIONS
VENTE ET ACHAT
DESFONTAINE-PÉCHER
16, rue Arche-Sèche, NANTES
CONDITIONS de PAIEMENTS - Livraisons par Service auto

A VENDRE
La FERME de la FUSELIERE ou la FOLIE, située commune de Saint-Christophe-du-Bois, à un kilomètre de la route nationale de Clisson à Mortagne et de la gare d'Evrunes-Mortagne. Contenance : 29 hect. Rapport 5.400 fr. plus redevances. Libre le 23 avril 1932.
Pour traiter, s'adresser à M. Soulard, 5, quai Cassard, Nantes. Tél. 149.50.

Le Savon des Marcheurs
prévient et guérit les AMPOULES, ECORCHURES, ECHAUFFEMENTS des pieds, de l'aine ou des aisselles, diminue la transpiration, raffermit la peau et désodorise la sueur.
Lire la brochure jointe à tout envoi. En vente dans toute bonne Pharmacie et Herboristerie. Pharmacie BONHOMME, à Vitré, 3 fr. 50 la boîte, franco.

POUR REMPLACER LE VIN TROP CHER
FAITES VOUS-MÊME, AVEC
l'EXTRAIT PICARD
(à base d'extraits de plantes)
VOTRE
BOISSON de MÉNAGE
Agréable à boire, Saine et Economique
Ayant le goût du cidre et revenant à
- 25 centimes le litre -
10 f pr 120 litres
Le flac. 10 fr.; franco contre mandat 11 fr.; fco. cont. remb. 12 fr
Les 3 flacons — 30 fr.; — — 32 fr.
PHARMACIE, 12, Boulevard Saint-Martin, PARIS (Xe)

POUR LES BATTAGES
Moteur Conord 20 CV, 2 cylindres sur chariot, état neuf garanti, 4.500 francs. VIOLAIN, mécanicien, 34, rue des Hauts-Pavés, NANTES.

Fabrique de Meubles
A. FOURNIER-GUERIN
4, Place Duchesse-Anne - NANTES
MEUBLES, LITERIE, TENTURES
SIÈGES, TAPIS
- Remise 5 % aux sociétaires -

CIDRE
COLORÉ - BONIFIÉ
CONSERVÉ-CLARIFIÉ
MALADIES GUÉRIES
PAR LES
PRODUITS GATÉ
EXIGER LA VRAIE MARQUE
Tres Phses et E. GALICHÈRE - St-LÔ
Dépôts : Pharmacies Orion, à Nozay; Prevost, à Héric; Sicard, à Fay-de-Bretagne ; Garnier, à Pont-Château ; Alain Lageat, à Savenay ; Thibault, à St-[illegible]-la-Jaille ; Turpin, à Nort-sur-Erdre ; Leroux, à Plessé.

Conseils aux Eleveurs
Pour remédier à la crise de la nourriture dans l'agriculture
ENGRAISSEMENT RATIONNEL DES ANIMAUX
L'engraissement rationnel des animaux : bœufs, vaches, porcs... consiste à les placer dans des conditions telles qu'ils engraissent dans le laps de temps le plus court, en transformant en chair et en graisse la plus grande partie des aliments qu'ils absorbent. Pour obtenir ce résultat, il faut que l'assimilation soit complète, et la digestion parfaite. C'est ce que l'on obtiendra en donnant trois fois par jour une dose de PLASMOGENE pour engraissement dans la nourriture habituelle des animaux à l'engrais. Par son usage, la graisse sera plus ferme, la chair plus blanche, le poids plus élevé et la durée de l'engraissement diminuée.
Le PLASMOGENE est le seul produit d'engraissement des animaux vendu avec de superbes primes.
En vente chez les Epiciers, Grainetiers, Boulangers, Hongreurs, etc... et aux Etablissements PLASMOGENE, à Blain.

LA POUDRE CORROBORANTE
Adrien SASSIN, Produits vétérinaires ORLÉANS
est la Fée bienfaisante de la basse-cour
Ne donne pas d'odeur à la viande
Brochure gratuite franco

DRAPEAUX POUR SOCIETES
BANNIERES - INSIGNES
ECHARPES POUR MAIRES ET ADJOINTS
A. CHAPEAU
Fabricant
8, Rue Mathelin-Rodier NANTES
Remise de 10 % aux sociétés

OFFRE GRATUITE AUX
FERMIERS !!
durant tout
le mois de Juin d'un paquet de
PROVENDEINE
d'une valeur de fr. 15.95
A tout acheteur qui paiera 35 francs pour 2 paquets de « Provendeine » d'une valeur de 31 fr. 90 (15 fr. 95 × 2)
Il sera offert gratuitement un troisième paquet.
La Provendeine guérit le mal de pattes le rachitisme - la pneumo-entérite la chlorose des porcelets
L'action bienfaisante de la PROVENDEINE est due aux méthodes scientifiques de fabrication utilisées par l'application des Rayons Ultra-Violets suivant le brevet du Profes. Steenbock, par l'utilisation de nos brevets sur les diastases digestives n° 350.983 et sur les vitamines n° 372.102.
M. Arsène POULLAIN Fils, la Gillardière en Refuveille par Juvigny-le-Tertre (Manche), nous écrivait le 23 mars 1931 : « *Depuis que la Provendeine est connue dans ce pays nous en faisons un large emploi pour les porcs. Fin décembre, nous avions deux porcs qui avaient mal aux pattes. Sans chercher d'autres remèdes, nous leur avons donné de la Provendeine durant six semaines et nous en avons fait des cochons bien portants et gros de 224 kgr. les deux. En ce moment, nous avons huit porcelets dont la mère s'est anémiée il y a un mois environ, aussitôt que nous nous en sommes aperçus, nous avons eu recours à nouveau à la merveilleuse Provendeine, notre porc se porte maintenant très bien et les petits aussi. Depuis que la Provendeine est connue chez nous, il en a été fait un grand usage par les éleveurs de porcs et le produit donne toujours satisfaction.* »
La véritable « PROVENDEINE » est vendue sous le nom de « PROVENDEINE SANDERS » chez tous les pharmaciens, droguistes, grainetiers, au prix imposé de fr. 15.95
Dépôt : Ancienne Maison Louis SANDERS, Sté Ame
Quai Richemont, 10, RENNES

NANTES — Imprimerie DUPAS et Cie, 57, rue Saint-Clement. — Teleph. 146-55. — Compte-Postal : 9.083-Nantes.